Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

LE PATRIOTE DE L'OUEST

Administration et Rédaction

1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask. Tél. 2964

Abonnement:

Un an, Canada $2.00
" " Etats-Unis ... $2.50
" " Europe $5,00

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., Directeur

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

12ème Année — PRINCE-ALBERT, SASK., Mercredi, 22 novembre, 1922 — No. 38

Chez les Progressistes

La démission de M. Crerar comme chef des progressistes, prévue depuis quelques mois, constitue un événement politique assez considérable, moins peut-être par le fait en lui-même que par les révélations qu'il nous fournit sur l'état actuel du nouveau parti. Le motif qu'il invoque pour justifier son effacement ne saurait nous surprendre, de la part d'un homme qui ne s'est jamais montré un politicien bien ardent et n'avait été entraîné dans l'arène politique que par la force des circonstances. Tout ne marche pas pour le mieux au sein du parti et ces difficultés intérieures n'étaient guère de nature, semble-t-il, à le retenir. Cependant sa lettre de démission n'indique nullement une retraite absolue. M. Crerar, d'après ses propres paroles, veut continuer de lutter en soldat dans le rang; mais il parle plus que jamais en chef et lance un véritable manifeste politique d'un grand intérêt. Ce n'est pas là le geste d'un chef découragé qui a perdu la foi dans son programme et dans ses troupes.

M. Crérar se sépare complètement de MM. Morrison et Wood — deux hommes puissants au sein du parti — sur une question fondamentale. Au contraire de ces derniers, qui croient au parti de classe et voudraient faire des députés progressistes les simples porte-parole des comités locaux tout-puisants, il veut élargir les cadres du parti, de façon à y faire place à toutes les classes, à toutes les professions, et lui donner un programme vraiment national.

M. Crerar croit aussi que le parti, s'il veut réussir à s'imposer, doit avoir une organisation, des fonds qui lui permettent de faire l'éducation politique du peuple.

Il semble bien que les idées de l'ex-chef soient celles de la plupart des progressistes. Son successeur s'est empressé de faire une déclaration dans ce sens. Cependant MM. Morrison et Wood, de leur côté, crient que le parti s'en va au suicide. Il ne sont pas hommes, tous les deux, à se soumettre humblement à la volonté de la majorité et il y a là un danger de scission dans les rangs progressistes.

Pour ce qui est des relations du Canada avec l'Angleterre, M. Crerar a exposé d'une façon claire et nette sa façon de penser. "Personnellement, dit-il, je ne suis pas d'avis que, lorsque la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada est en guerre. Il se peut qu'au regard des règlements subtils du droit international, telle soit la position légale; mais le Canada, à l'avenir, ne devrait pas être obligé à de nouvelles guerres sans que les représentants du peuple se soient prononcés tout d'abord sur le sujet, au parlement, et aient approuvé son entrée dans cette guerre, à moins que le Canada ne soit directement attaqué. Selon moi, il faudrait définir clairement, et de façon constitutionnelle, la position du Canada, la rendre claire à tout le monde... Le Canada devra alors considérer quels engagements il peut prendre."

Cette déclaration faite par un Anglo-Canadien qui a joué un rôle politique considérable, qui a même fait partie du cabinet unioniste, ne saurait passer inaperçue. Elle est l'indice d'un état d'esprit nouveau qui appelle une définition nouvelle du statut politique du Canada.

Etant donnée la dette de guerre du Canada, le pays ne peut se passer des recettes qu'il retire actuellement des douanes. M. Crerar estime donc que le libre-échange complet avec l'Angleterre est impraticable d'ici au moins cinq ans. Il n'en condamne pas moins le principe de la protection. "Je reste d'avis plus que jamais que la politique d'un tarif de protection pour le Canada est fausse, injuste, impossible à défendre et qu'elle n'est pas au mieux des intérêts du Canada... Notre tarif devrait avoir pour base les besoins du trésor, non pas le principe de la protection."

Notons en passant que l'ex-chef progressiste se prononce une fois de plus pour la représentation proportionnelle et la publicité à donner aux sources de fonds de campagne électorale.

"Au moment de terminer ma lettre, écrit M. Crerar, je vous demande de vous souvenir que le mouvement progressiste ne s'incarne pas dans un groupe quelconque d'hommes qui, pour l'heure, peuvent former un parti au parlement. C'est un esprit né au coeur des hommes, non seulement des agriculteurs, mais aussi bien chez les autres, qui cherchent et désirent la justice, l'équité et l'économie dans l'administration de la chose publique, au moyen d'une politique et de mesures sages, dont la fin ultime est le bien du pays entier, non pas l'avantage particulier de telle ou telle classe, de telle ou telle partie du pays. Cet esprit croîtra, j'en suis certain, et portera des fruits, il pénétrera davantage la vie publique. Il est du devoir des députés progressistes de le promouvoir par tous les moyens honorables. Le bien du pays avant tout. Ce bien, nous ne l'obtiendrons pas par des vues bornées ou des remèdes locaux. Il faut savoir voir large et notre politique doit être nationale. Si nous sommes à fond pour la justice, la vérité et le droit, nous exercerons, peu importe sous quelle façon, une influence puissante sur le bien et sur l'avenir du peuple canadien."

Il faut savoir gré à M. Crerar de nous avoir donné cette définition de l'esprit progressiste. Plus d'un, en la lisant, découvrira peut-être qu'il était progressiste sans le savoir... D'autres chefs de parti ont sans doute tenu un langage à peu près analogue; mais celui-ci a du moins prouvé, par les actes de sa vie publique, qu'il était sincère et au-dessus des vaines querelles de partis. Puissent ses amis politiques s'inspirer de son exemple et de ses enseignements!

Donatien Frémont.

Grand incendie à l'Université de Montréal

Les dommages sont estimés à $300,000.

Montréal — Le feu s'est déclaré mardi matin, le 14, à l'étage supérieur de l'Université de Montréal et a fait d'un seul coup pour $300,000 de dommages. Une certaine quantité de radium achetée par le gouvernement récemment et confiée à cette institution a pu être sauvée.

L'incendie est l'un des plus considérables qu'il y ait eu dans Montréal depuis longtemps. Les deux étages supérieurs de l'Université ont été la proie des flammes. Les pompiers ont accompli un travail de géants et ont combattu pendant quatre heures avant que le feu soit sous contrôle. Un peu avant huit heures, on dut perforer les planchers des étages inférieurs afin de permettre à l'eau répandue sur le brasier des étages supérieurs de s'écouler. Quand tout danger fut disparu, on constata qu'au moins douze pieds d'eau s'étaient écoulés dans le soubassement, qui est maintenant complètement submergé.

C'est le second grand feu qui ravage l'Université de Montréal depuis trois ans. Le soir du 22 novembre 1919, l'édifice entier était ruiné par les flammes, ce qui avait retardé considérablement le progrès de cette institution. Les professeurs de l'Université ont déclaré qu'ils ne faisaient que commencer à revenir au normal et qu'ils se réjouissaient déjà des progrès rapides qui ont marqué la reconstruction de l'édifice dévasté.

On venait d'installer dans l'Université un complet outillage et le feu l'a complètement détruit.

On a réussi à sauver des flammes le corps du fameux géant canadien Beauvais, qui avait échappé de même au feu en 1919.

L'origine de l'incendie restera probablement un mystère. Les assurances couvrent amplement les pertes. Les cours ont été repris immédiatement.

Simples Notes

Nos richesses

A-t-on une idée de la valeur que représentent ces fameuses ressources naturelles dont on discute encore une fois le retour aux provinces de l'Ouest? Le Dr H. M. Ami, du département géologique d'Ottawa, estime que les gisements houillers du sous-sol valent à eux seuls 4.500 trillions de piastres. Il n'est pas fait mention ici des autres minerais, des immenses étendues de terres et de forêts, des pouvoirs d'eaux, etc. Devant cette incalculable richesse, le digne fonctionnaire s'étonne de la légèreté avec laquelle le gouvernement fédéral s'embarque dans cette transaction et ne craint pas, pour sa part, de se prononcer contre. La cession des ressources naturelles à l'Ouest entrainerait, croit-il, le manque de cohésion et d'unité entre les provinces et finalement la rupture de la Confédération au détriment des vieilles provinces et au profit des Etats-Unis.

Le Dr Ami n'est pas rassurant.

Mais cette affaire des ressources naturelles viendra sans doute devant le Parlement. Le débat ne manquera pas d'intérêt, surtout s'il doit soulever de nouveau la question des droits scolaires des minorités.

Toujours l'inertie canadienne-française

D'après les informations prises par M. Raoul Dandurand auprès du sous-ministre des finances, celui-ci n'a pas fait graver des titres de l'emprunt en français d'abord faute de temps, et ensuite parce qu'ils avaient été peu en demande lors de la première émission. Du point de vue strictement constitutionnel, ces deux raisons ne valent sans doute pas grand chose; mais la seconde devrait nous faire réfléchir sur notre négligence coupable. Pourquoi ne pas demander le français auquel nous avons droit? N'est-ce pas le grand, l'unique moyen de le défendre contre le mauvais vouloir administratif?

L'affaire Roberts

L'affaire Roberts et les conséquences qu'elles entraine au point de vue de la liberté de la presse continuent d'intéresser vivement l'opinion dans la province de Québec. A voir tout l'encre que répand le principal organe du gouvernement pour bien persuader le public que tout le monde est d'accord pour approuver le cabinet et le parlement, on peut se rendre compte même à distance combien cette unanimité est fragile.

La note suivante d'un journal franco-américain semble assez bien résumer la situation:

"Les amis de Québec s'amusent dans le moment avec l'affaire Roberts qui est en train de faire de la Chambre l'objet du ridicule universel.

"Robert a dit dans son journal ce que tout le monde dit sur la rue et M. Taschereau, monté sur ses ergots, est insulté.

"La...la dignité de la Chambre!!!

"Vraiment, c'est à mourir de rire!"

Un beau succès de librairie

La première édition de *l'Appel de la Race*, le beau roman d'Alonié de Lestres, a été enlevée très rapidement et il a fallu procéder à un nouveau tirage. Nul doute que nous allons assiter à l'un des plus beaux succès de librairie du Canada. Nous nous réjouissons de voir qu'un bon nombre d'exemplaires s'en répandent à travers l'Ouest, car ce livre est appelé à faire beaucoup de bien parmi les nôtres.

Les élections en Angleterre

Les conservateurs en tête, les travaillistes seconds

Londres — Les derniers résultats des élections à la Chambre des Communes donnent: conservateurs, 346; travaillistes, 141; libéraux, 62; Georgiens47; autres, 17. Total, 613. Deux circonscriptions manquent.

Le vote du pays s'est reparti comme suit: conservateurs, 5,256,756; travaillistes, 3,940,819; libéraux d'Asquith, 2,327,774; Georgiens, 1,450,632; tous les autres réunis, 670,819.

Les travaillistes ont obtenu moins de sièges à proportion, pour leur nombre total de voix, que les conservateurs. Ceci vient de ce que les premiers tiraient surtout leur force des grandes villes, tandis que les seconds ont triomphé principalement dans les campagnes.

LE MINISTERE DES FINANCES REPOND A L'A. C. F. C.

Le chef du Secrétariat de l'A. C. F. C. a reçu du sous-ministre des finances la réponse suivante à la lettre qu'il lui avait adressée récemment au sujet des titres d'emprunt en français:

Ottawa, 11 nov. 1922.

Cher Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 24 octobre adressée au Sous-Ministre des Finances au sujet de l'émission de bons en texte français pour la conversion de l'emprunt. Je vous prie d'excuser le retard à vous répondre.

Je puis vous dire que l'on va faire une émission en texte français des bons de la catégorie de $50, que la Bank Note Company grave en ce moment les planches matrices pour le texte français, et que le travail est poussé avec toute la diligence possible.

Lorsque le Ministère aura reçu les bons du bureau d'impression, il échangera les bons en texte anglais des titulaires qui désirent avoir des bons en texte français.

Votre tout dévoué,
J. C. Saunders.

Des titres d'emprunt en français

M. Dandurand annonce qu'il y en aura prochainement

Ottawa — Au ministère des finances, on déclare que des obligations du dernier emprunt seront émises en français. Elle seront prêtes bientôt.

Voici la lettre de M. Dandurand, à la société Saint-Jean-Baptiste, lui apprenant la mise sous presse de titres français:

Montréal, le 7 novembre 1922.

M. le président de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal,

M. le président,

J'ai reçu votre lettre du 30 octobre me communiquant une résolution de votre association concernant l'émission des titres d'emprunts fédéraux en langue française.

Je suis allé au ministère des finances afin de savoir pourquoi ces titres n'avaient été émis que dans la langue anglaise. Le sous-ministre des finances m'a déclaré, en termes exprès, que son ministère n'était pour rien dans l'action du département et qu'il en assumait seul toute la responsabilité. Il n'a pas fait graver les titres en français, dit-il, d'abord parce qu'il n'avait qu'un temps très limité pour l'exécution de ce travail et ensuite parce qu'il était resté sous l'impression que le titre français n'était ni recherché, ni désiré, car lors de la dernière émission, la version française, qui avait été distribuée aux souscripteurs de langue française, revint assez rapidement, en presque totalité, — à une fraction d'un pour cent près — au ministère, avec prière de la part des souscripteurs de les échanger pour la version anglaise. Le sous-ministre apprit qu'on demandait le titre anglais à cause de la vente plus facile que l'on pouvait en faire.

Ceci, naturellement, n'affecte en rien le droit du public de réclamer ces titres dans l'une des deux langues officielles du pays et le ministère des finances imprimera les émissions futures dans les deux langues. Les titres pour la conversion de l'emprunt qui échoit le premier décembre sont déjà pour le plupart distribués en langue anglaise seulement, mais le département est à faire graver un titre en français pour les souscripteurs qui en feront la demande.

Veuillez agréer, cher monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé) R. DANDURAND.

L'Association des hôpitaux catholiques

Saint-Boniface, Man. — A la première convention annuelle de l'Ouest de l'Association des hôpitaux catholiques des Etats-Unis et du Canada, il a été décidé d'organiser des succursales provinciales en Colombie Anglaise et dans l'Alberta avec quartiers généraux à Calgary, et dans la Saskatchewan avec, quartiers généraux à Moose Jaw.

Le R. P. MacMahon, S. J., de Régina, a été élu président honoraire;la Rév. Mère Dugas, de Montréal, présidente; les Soeurs Eulalia, de Moose Jaw, Charles, de Vancouver, et Ste Magdeleine, de Winnipeg, vice-présidentes; Soeur Duquette, de Saint-Boniface, secrétaire-trésorière.

La vie catholique à Prince-Albert

Sous l'influence apostolique de S. G. Mgr Prud'homme, nous assistons avec joie à un fervent renouveau de vie religieuse à Prince-Albert. Déjà, à sa demande, deux sociétés catholiques, les Chevaliers de Colomb et la ligue des femmes catholiques, ont décidé de faire en corps la communion mensuelle. Voilà, certes, un beau geste qui mérite toutes les félicitations et tous les encouragements.

La communion fréquente, faite avec conviction et bonne volonté, c'est la ruine de l'esprit mondain et le retour à la vraie vie chrétienne dans la famille et la société; c'est la modestie restaurée dans la toilette féminine et c'est le parfum du bon exemple répandu autour de soi par l'intégrité de sa vie et la dignité de sa conduite; c'est surtout, comme l'a si bien dit Sa Grandeur à l'inauguration de ce beau mouvement, un gage précieux des bénédictions divines pour notre population.

Honneur à ceux et à celles qui se proposent de nous donner cet exemple! Nul doute que toute la paroisse voudra bientôt se joindre à eux et répondre ainsi aux voeux les plus chers et au zèle de son premier pasteur.

M. Georges Clemenceau à New-York

New York — Georges Clemenceau est arrivé à New York samedi par le "Paris". Il n'était pas venu aux Etats-Unis depuis plus d'un demi-siècle. Il y avait résidé dans les années qui avaient précédé la guerre de 1870 et y avait épousé une Américaine. Un escadron de gendarmerie l'a escorté à l'hôtel de ville où les autorités municipales lui ont souhaité la bienvenue. M. Clemenceau a accepté l'invitation qui lui a été faite de visiter le président Harding à Washington.

Répondant aux souhaits de bienvenue, il a dit:

"Pendant cinquante ans j'ai été mêlé aux crises les plus importantes de France. J'ai vu mon pays envahi deux fois durant ma vie. Je ne veux pas voir une troisième invasion avant ma mort. Nous disperserons notre armée quand il sera démontré que nous sommes à l'abri de cette invasion."

M. Clemenceau a expliqué qu'il ne vient pas en mission et que sa visite est personnelle. "On nous a traités, a-t-il dit, de militaristes et d'impérialistes. S'il y a un homme qui n'est pas militariste, c'est moi."

La conférence de Lausanne

La France, l'Angleterre et l'Italie sont d'accord

Lausanne — Les diplomates des grandes nations européennes sont réunis à Lausanne pour discuter le problème de la Turquie et du Levant. Depuis la signature de l'armistice entre les Grecs et les Turcs, il y a un mois, cette conférence a été attendue avec impatience.

La France est représentée par M. Poincaré, l'Angleterre par le marquis de Curzon et l'Italie par Benito Mussolini. Ceux-ci ont eu une conférence préliminaire et se sont entendus sur l'attitude à prendre dans les différents problèmes à discuter.

La conférence s'est ouverte lundi à 3 h. 30.

Le sultan de Turquie en fuite

Constantinople — Mohamed VI, le sultan turc, a fui de Constantinople sur un bateau anglais à destination de Malte. En s'embarquant, il a affirmé qu'il n'abdiquait pas mais se soustrayait simplement à un danger immédiat. Les nationalistes turcs considèrent qu'en quittant le sol turc et en se réfugiant en territoire chrétien, il a renoncé au caliphat et perdu toute autorité sur les mahométans.

OTTAWA — On pense qu'un ministère spécial de l'immigration va être prochainement constitué. Depuis que le cabinet actuel est au pouvoir, c'est l'hon. Stewart, ministre de l'intérieur, qui a rempli les fonctions de ministre de l'immigration.

MONT-LAURIER — La cérémonie du sacre de Mgr J.-E. Limoges, évêque élu de Mont-Laurier, aura lieu dans la cathédrale de Mont-Laurier jeudi, le 30 novembre, S. G. Mgr Emard, archevêque d'Ottawa, sera l'évêque consécrateur.

Ambroise Lépine est mort

Chef militaire du Gouvernement Provisoire de la Rivière Rouge en 1870, il avait été condamné à mort pour avoir participé à l'exécution de Thomas Scott.

Winnipeg — Ambroise Lépine, l'ancien adjudant général de l'armée du gouvernement Riel en 1869-70, vient de mourir à Kenora, à l'âge de 94 ans. Il était supposé être le dernier à connaitre le lieu de sépulture de Thomas Scott, qui avait été exécuté à Fort Garry le 4 mars 1870.

Le chef militaire

Né d'un Canadien français et d'une métisse de la Rivière Rouge, Lépine était doué d'une force herculéenne. Il commandait le peloton qui chassa Wm McDougall, le pseudo gouverneur du territoire de l'Assiniboia. Quand, plus tard, les volontaires anglais que Boulton avait levés en opposition au Gouvernement Provisoire se furent débandés à la vue des mesures de précaution prises par Riel, il fut envoyé à leur poursuite. Il en revint avec 48 prisonniers.

Ambroise Lépine fut l'un des députés de Saint-Boniface à la convention du 25 janvier 1870 et six jours après il était nommé chef militaire du gouvernement. En cette qualité il présida la cour martiale qui condamna à mort Thomas Scott.

A l'arrivée des troupes canadiennes en 1870, il passa momentanément aux Etats-Unis et en revint l'année suivante. Lorsque les menées des féniens mirent tout le Manitoba en émoi et que tous les yeux se tournèrent du côté des chefs métis d'où semblait dépendre le sort du pays, Lépine fut le premier à se prononcer contre leurs projets d'invasion et en faveur du gouvernement manitobain, pour lequel il s'engagea à lever des troupes.

Condamné à mort

Pourtant, au commencement de 1872, poursuivi par la fureur des gens de l'Ontario, il dut se réfugier de nouveau aux Etats-Unis en compagnie de Riel. De retour au Manitoba, il fut arrêté le 27 septembre 1873 pour sa participation au meurtre de Thomas Scott. Son arrestation fit sensation. Il subit un long procès dont toutes les pièces furent plus tard réunies en brochure. Brillamment défendu par MM. Dubuc, Girard et Royal, ainsi que par Chapleau, venu exprès de Québec, il n'en fut pas moins trouvé coupable de meurtre avec recommandation à la clémence du tribunal. Mais le juge en chef Wood ne tint aucun compte de cette recommandation et il fut condamné à mort. A la demande de Mgr Taché, sa sentence fut commuée en deux ans de prison avec privation perpétuelle de ses droits civils.

Après avoir purgé sa peine, Lépine émigra du côté de Batoche. Il s'établit plus tard à Forget, Sask., et finalement sur une île du lac des Bois.

M. Louis Schmidt, de Saint-Louis, est actuellement le seul membre survivant du Gouvernement Provisoire de Riel.

Chute du cabinet allemand Wirth

Le gérant général de la ligne Hambourg-Amérique forme un nouveau ministère.

Berlin — Le cabinet allemand du chancelier Wirth est tombé. Sa chute a été précipitée par la décision des socialistes unifiés de ne pas participer à un ministère de coalition comprenant des membres du parti industriel. Mais les amis du chancelier se rendent bien compte qu'il n'a plus sa raison d'être, qu'il a succombé victime de sa politique d'indécision et d'inaction, surtout en ne réussissant pas à faire un arrangement pratique avec la commission des réparations des Alliés, lors de la récente visite de cette dernière à Berlin.

Découragé

Depuis l'assassinat du ministre des affaires étrangères Rathenau, le chancelier faisait l'effet d'un homme sans idées, sans initiative. Cette attitude a donné plus de poids encore à l'assertion que l'ancien ministre des affaires étrangères était l'inspirateur de Wirth et le pouvoir qui agissait sur lui. Avec la disparition du Dr Rathenau, le chancelier a visiblement perdu toute influence auprès de ses collègues du cabinet.

Depuis la même époque, il a été obsédé par la crainte d'un attentat sur sa personne. Ces derniers mois, il a été constamment entouré d'une forte garde de policiers en civil.

Le nouveau chef

Wilhelm Cuno, gérant général de la ligne Hambourg-Amérique, a accepté la tâche de former un nouveau cabinet.

Wilhelm Cuno est une des figures marquantes dans le monde industriel allemand. Il s'est surtout fait remarquer depuis quelques années comme gérant général de la *Hamburg American Steamship Lines*, qu'il occupa à la mort de Herr Balin, au mois de janvier 1918. Durant les négociations de paix à Paris, Herr Cuno faisait partie de la délégation de techniciens allemands. Il fit pour la première fois parler de lui en politique en 1920, alors qu'on lui offrit le poste de ministre des finances dans le cabinet qui venait d'être réorganisé. Son refus donna lieu à de nombreuses critiques.

Le testament politique de Crerar

Quelques points de doctrine à retenir — Parti ouvert et parti de classe — La fusion avec les libéraux — La question impériale.

Nous avons déjà donné les grandes lignes de la lettre de démission de M. Crerar. Cette lettre constituant un véritable manifeste politique, nous croyons devoir en publier le texte complet.

Comment il est devenu chef

Lorsque je suis entré dans le gouvernement d'union en 1917, à l'automne, ce fut avec l'entente, avec le conseil d'administration de la société avec laquelle je suis associé depuis sa fondation presque, en 1906, que lorsque la guerre serait finie et que le gouvernement d'union aurait atteint le but qu'il cherchait explicitement, je reprendrais ma tâche de président de la société. La croissance du mouvement progressiste et la naissance d'un parti qui le représente au parlement ont amené bien de ses partisans et de mes amis à me faire valoir que je devais continuer mes activités dans la vie publique et donner à ce mouvement toute l'aide que je pourrais, et c'est ce que j'ai fait avec l'approbation de mes co-associés à l'administration de cette société. A la première réunion des députés progressistes nouvellement élus, au commencement de la dernière session fédérale, et sur proposition de quelques-uns de nos amis de l'Alberta, on souleva la question d'un chef du parti progressiste aux Communes, et quand on m'offrit le poste, je l'acceptai avec l'entente que ce ne serait que pour la durée de cette session.

A la fin de celle-ci, et dans une réunion tenue à la veille de notre départ d'Ottawa, je laissai entendre très clairement, au cours d'un débat sur la politique et les responsabilités du groupe progressiste, que, pour des motifs personnels et pour des raisons d'affaires, il serait peut-être nécessaire que je donne ma démission, au moins en tant que chef du parti, et que je m'abstienne probablement de toute participation active dans la politique. Depuis la fin de la session, j'ai naturellement fort réfléchi à tout cela, et les raisons qui m'amènent à adopter la ligne de conduite que je suis présentement sont plus fortes que jamais. Au cours des dernières années, toutes les affaires ont passé par une période de crise, ce qui veut dire que ceux qui ont administré des maisons importantes ont eu une tâche plus lourde que jamais. Les affaires de notre société n'ont pas fait exception à cela, et mon absence, causée par mes travaux politiques et les occupations de la session, a fait peser plus lourdement leur tâche sur les épaules de mes associés; ils ont accompli cette tâche loyalement et sans murmurer, mais, en toute justice pour eux et pour notre association, c'est un fardeau que je n'ai pas le droit de leur demander de porter seuls plus longtemps.

(à suivre page 2)

Le testament politique de Crerar

(suite de la page 1)

Au surplus, si l'on me permet une explication personnelle, laissez-moi vous dire que ma situation privée est telle que je ne puis rester plus longtemps comme je suis sans prévoir à l'avenir, pour ce qui regarde ma famille. Il y a là un point que je ne puis oublier. C'est pourquoi, après y avoir bien et mûrement réfléchi, je vous offre ma démission de chef du parti progressiste.

La nécessité d'organiser le parti

Je pourrais ajouter qu'en tout cas, même si les raisons que je viens de vous exposer n'étaient pas intervenues, je n'aurais gardé la direction du parti progressiste qu'après une entente claire et définie et une déclaration sans équivoque du programme progressiste, non sur des questions d'organisation et de régie, et sur la question vitale de savoir si le mouvement progressiste, dans notre politique, doit ou non descendre à un mouvement de groupe fermé *("a purely class movement or not")*. Je vous ai déjà fait connaître mon opinion sur ce point, ainsi qu'à mes collègues progressistes des Communes, mais il ne sera pas inopportun que je saisisse cette occasion d'y revenir, seulement, dois-je ajouter, à cause de l'intérêt sincère que je porte à la cause progressiste et à l'avenir qu'elle doit avoir.

Le plus grand obstacle que le mouvement progressiste dut combattre aux dernières élections fédérales, ce *fut* la crainte, dans le coeur de milliers d'électeurs canadiens en sympathie générale d'idées avec notre politique, que notre groupe devint seulement un mouvement de classe. L'attitude de H.-W. Woods, dans l'Alberta, et de J.-J. Morrison, dans l'Ontario, — et je ne mets pas en doute leur sincérité à chacun,— a, il faut que je le dise, donné quelque fond à cette crainte.

Une théorie dangereuse

Dans l'Alberta, M. Wood pose une nouvelle théorie qui, si on l'applique, va révolutionner et corriger, selon lui, tout les abus qui ont jusqu'ici faussé le mécanisme des gouvernements. Selon lui, les abus de notre régime politique viennent du système des partis, et nous ne corrigerons *jamais tout cela, à moins* d'introduire un nouvel ordre de choses. Il se propose d'y arriver en faisant élire des députés au parlement ou dans les assemblées législatives en se *fondant* sur la nature des occupations des électeurs. En d'autres termes, *chacun des différents* groupes d'hommes de profession, de métier, etc., éliraient leur quote-part de députés et ceux-ci auraient la tâche d'organiser et d'exercer l'administration et les fonctions du gouvernement..

Cette opinion, un haut dignitaire des *United Farmers* de l'Alberta vient de l'exposer plus en détail dans une circulaire parue récemment, où l'on affirme sérieusement que ce sont les cercles locaux des *United Farmers de l'Alberta*, dans un comté donné, qui doivent guider et diriger le travail de leur député à Ottawa.

Je ne doute pas que l'on a fait cette déclaration en toute sincérité qu'on pense aussi sincèrement, chez ceux qui l'approuvent, que c'est là *un moyen pratique* de régler le travail de leur député au parlement, mais cela démontre que l'on n'a absolument aucune idée de ce que sont les responsabilités et les devoirs d'un député.

S'il est nécessaire et convenable et d'intérêt public qu'un comté de l'Alberta amoindrisse et contrôle les actes de son député, de pareille façon, à Ottawa, afin de sauvegarder plus effectivement ses intérêts, n'importe quel autre comté du pays a droit d'agir de même, et si cela se fait, s'imagine-t-on à quoi cela aboutira? Il y aurait ainsi 235 députés, chacun encadré et guidé par ses électeurs, dont quelques-uns sont à des milliers de milles d'Ottawa, et qui tenteraient sérieusement d'administrer de cette façon le pays. L'absurdité du projet n'exige pas qu'on s'y attarde davantage.

La source des abus

On ne peut accomplir un travail suivi et systématique sans qu'il existe une organisation nécessaire et adéquate, sans qu'il faille l'argent nécessaire pour y pourvoir; et ceux qui, chez les progrssistes, nient le besoin d'une organisation de parti et disent que les partis sont responsables des vices de notre régime des partis, dans le passé, — et ils ont été nombreux, — viennent de ce que les organisations de parti ont détenu le patronage du gouvernement, de ce que les organisateurs et les hommes du parti heureux ont obtenu des récompenses politiques sous formes de contrats ou de places accordés par le gouvernement. Au Canada, on sait maintenant à quoi s'en tenir là-dessus et la force de l'opinion publique devra finir par détruire ce régime.

Mais ces abus, je vous le signale, découlent du régime du patronage, et non pas de ce que certains hommes, d'esprit analogue, ont créé un organisme pour pousser d'avant certaines opinions ou certains principes politiques; et, conséquemment, si jamais le parti progressiste doit avoir quelque force, il faut qu'il ait une organisation, il doit avoir des fonds qui lui permettent de faire l'éducation politique du Canada, quant à ses buts et à ce qu'il cherche. Si le parti progressiste, n'a pas tout cela, s'il se contente de ne faire élire que des agriculteurs dans des comtés où il peut réussir à en faire élire, il n'aura pas fait pour le Canada ce qu'il a le devoir de faire, et, en peu de temps, il aura bien plus nui à la cause des agriculteurs canadiens qu'il ne lui aura aidé.

Les directives des progressistes

Puis-je aussi, en même temps, vous suggérer à grands traits la politique que, selon moi, le mouvement progressiste canadien devrait suivre? Je ne fais que constater un fait, reconnu de tous, quand je dis que le mouvement progressiste a eu ses origines parmi les Canadiens des campagnes, et que sa politique et son programme, à venir à ce temps-ci, découlent d'une déclaration de principes politiques posés par le *Canadian Council of Agriculture*, en 1916, déclaration de principes qui s'appliquent en partie seulement aux affaires fédérales. Ces principes, de façon générale, durent, mais certains détails ont besoin, à mon avis, d'être remis au point. Je crois qu'un programme politique devrait porter sur les principes plutôt que sur les détails d'une politique; ainsi, par exemple, sur la grande et vitale question du tarif, ce programme devrait exposer des principes définis plutôt que tenter de formuler les détails d'un nouveau tarif.

La question impériale

Il faut aussi faire attention aux changements survenus depuis les huit dernières années. Le Canada va de l'avant. La part que nous avons prise à la dernière guerre rend impossible que l'on considère maintenant notre pays comme une colonie, en tant qu'il s'agit de ses relations avec la Grande-Bretagne. Nous entendons beaucoup parler par le temps qui court du Canada "nation dans l'empire", ou dans le Commonwealth des nations britanniques, — terme que l'on considère maintenant plus juste. Le parlement canadien a le devoir de définir clairement ces relations entre le Canada et l'Empire. La situation du côté de la Turquie, ces semaines dernières, a été à un cheveu de précipiter la Grande-Bretagne dans une autre guerre. Si cela était arrivé, il se serait tout de suite développé au Canada une situation telle que, dans toutes les maisons du pays, on aurait débattu de nouveau la question de la paix ou de la guerre pour le Canada. Il semble certain qu'il y aura débat là-dessus au parlement, à la prochaine session. Je n'ai aucune hésitation à dire que la conduite du gouvernement canadien, en refusant de lier le Canada tant que le parlement ne se serait pas réuni fut la seule politique sage et sensée à adopter. Pareil débat, toutefois, amènera à traiter d'autres sujets. Personnellement, je ne suis pas d'avis que, lorsque la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada est en guerre. Il se peut qu'au regard des règlements subtils du droit international, telle soit la position légale; mais le Canade, à l'avenir, ne devrait pas être obligé à de nouvelles guerres sans que les représentants du peuple se soient prononcés tout d'abord sur le sujet, au parlement, et aient approuvé son entrée dans cette guerre, à moins que le Canada ne soit directement attaqué. Selon moi, il faudrait définir clairement et de façon constitutionnelle la position du Canada, la rendre claire à tout le monde, avec le souverain commun comme lien entre la métropole et entre nous tous.

Le Canada devra alors considérer quels engagements il peut prendre. Quoi qu'il en soit, le Canada a indubitablement pris rang parmi les nations de l'univers. Dans le domaine international, il doit accorder un appui constant à la Société des nations, où, j'en suis convaincu, réside le meilleur espoir de la paix future, pour l'humanité. C'est là une question vitale, sur laquelle j'estime que nos députés progressistes aux Communes devraient prendre une attitude claire et nette.

On devrait modifier les détails du programme tarifaire établi par le conseil de l'agriculture. Le fardeau des intérêts sur la dette du Canada et le besoin de recettes signifient que, d'ici bien des années, les recettes devront venir des douanes. Il est donc impraticable d'avoir en tout le libre échange avec l'Angleterre d'ici au moins cinq ans.

Pas de protection

Mais, même si cela est vrai, je reste d'avis plus que jamais que la politique d'un tarif de protection pour le Canada est fausse, injuste, impossible à défendre et qu'elle n'est pas au mieux des intérêts du Canada.

Notre tarif devrait avoir pour base les besoins du trésor, non pas le principe de la protection. Sans aucun doute l'agriculture est de ce temps-ci mal en point, au Canada. On m'a dit récemment qu'un spécialiste de la Saskatchewan estime qu'il coûte 82 sous et demi pour produire un boisseau de blé dans cette province. La situation ne s'améliorera pas que si on obtient plus cher pour ce que nous produisons, mais que si nous diminuons le coût de la production et de la distribution. A cause des circonstances présentes, des agriculteurs en grand nombre quittent leurs fermes de l'Ouest canadien, cette année. Les manufacturiers et les hommes d'affaires de l'Est ne devraient pas perdre de vue les conséquences de tout cela sur leurs propres affaires.

Le Canada a une route difficile à parcourir. La garantie la plus sûre de notre prospérité future, c'est le développement raisonnable de nos ressources agricoles. La futilité de la politique selon laquelle on érige des grands centres industriels à l'abri de tarifs qui imposent de lourds fardeaux à l'agriculture et aux autres industries naturelles saute aux yeux; et même si les besoins du trésor nécessitent l'imposition de taxes sur les marchandises importées au Canada, il faudrait accorder aux instruments et aux machines nécessaires à la production agricole et à l'exploitation des ressources naturelles un tarif particulièrement bas, et même devrait-on les porter à la liste des objets admis en franchise. Plus que jamais nous avons besoin, au pays, d'une politique financière sensée.

L'économie la plus serrée

Il faudrait remanier d'un bout à l'autre et à fond tous les services administratifs de l'Etat. Il faut pratiquer des économies dans tous les services où l'on dépense de l'argent, à Ottawa ou ailleurs, et faire en sorte que l'on ait ainsi besoin de moins de revenus, ce qui amènerait une diminution des impôts. Autrement le pays travaille avec, au cou, un collier qui l'étrangle et dont il ne pourra se défaire. L'amélioration du régime de nos chemins de fer d'Etat laisse espérer que d'ici quelques années ils seront à bout de leurs difficultés. J'ai longtemps préconisé que l'on évalue à nouveau le réseau des chemins de fer d'Etat et qu'on remanie le montant fixé pour le capital, ce qui donnerait quelque chance aux administrateurs d'attacher les deux bouts. Le temps est favorable à cela, attendu qu'un nouveau conseil d'administration et un nouvel administrateur général entrent en fonction. Il faut donner à nos chemins de fer d'Etat un essai plein et loyal et, si l'on s'y rend, il n'y a pas de doute qu'ils réussiront. Il n'y a pas de raison pour que ce réseau ferroviaire n'exerce une influence favorable à l'unification du Canada, en donnant à notre population dispersée un lien d'intérêt commun. Il est arrivé depuis quelques années des faits qui démontrent que notre régime bancaire n'est pas parfait. Il devrait y avoir une inspection gouvernementale efficace des banques, et l'on devrait étudier à fond la question de savoir si, oui ou non, il n'y a pas lieu de faire dans ce régime bancaire des changements utiles à la masse.

A la prochaine session féderale, il y aura sans doute une mesure relative au remaniement des comtés; on devrait y étudier le mode de la représentation proportionnelle, pour l'appliquer aux grandes villes, et le vote transférable, dans les collèges à un seul député, afin qu'on sache exactement quelle est la volonté du peuple, aux urnes électorales, dans la mesure du possible. Il faudrait aussi qu'on tâchât de donner le plus de publicité possible aux sources de fonds de campagne avant et après les élections. C'est une réforme nécessaire, qui aurait une excellente influence sur la vie publique.

Il faut aussi développer au Canada l'unité de sentiment. Nos conditions géographiques et nos distinctions de races rendent urgente cette unité. Une nation ne vit pas que de choses matérielles. Les progressistes devraient aider et appuyer en tout point les mouvements qui aboutiront à la formation d'un esprit national véritablement canadien, et qui uniraient tous les Canadiens autour d'un idéal commun de justice, de liberté et d'équité.

Tout ceci, à quoi je viens de faire allusion, sont des questions importantes, au regard des Canadiens, et j'espère que les progressistes marcheront en se guidant sur ces jalons.

La question de la fusion avec les libéraux

Avant de clore cette lettre, je voudrais parler d'un autre sujet. Ces dernières semaines, on a beaucoup parlé dans les journaux de la fusion des progressistes avec le parti libéral et, dans certains milieux, on m'a représenté comme tout prêt à trahir la cause progressiste. Et l'on a même dit que d'autres députés progressistes m'assisteraient dans cette trahison. Je crois que je puis montrer aux agriculteurs de l'Ouest canadien un passé de quinze ans parmi eux, et de cinq ans dans la vie politique, qui ne laisse aucun fond à de tels soupçons. Vous vous rappellerez qu'à la fin de la dernière session, alors que le parti progressiste, avec l'aide d'un grand nombre de libéraux, eut obtenu le tarif de l'entente *Crow's Nest Pass*, pour le transport ferroviaire des céréales, contre l'opposition active et tenace du parti de M. Meighen et d'un élément réactionnaire du parti libéral, — réductions qui équivalent à une économie de 30 millions cette année, pour les agriculteurs canadiens de l'Ouest, — qu'il y eût, parmi les députés progressistes et libéraux un bon nombre de gens convaincus que leurs partis devraient en venir à une entente pour travailler d'accord aux Communes, pour unir leurs forces, afin de faire prévaloir une politique qu'ils considéraient être au mieux des intérêts véritables du pays. Il est à la connaissance générale que cette question occasionna bien des débats parmi les députés; et des progressistes des provinces représentées par des députés progressistes aux Communes me dirent que les chefs devaient aller au fond de la question, afin de voir quelle possibilité il y avait d'aboutir à un pareil accord. C'est ce qui se fit, non pas de ma propre initiative, ni sur celle de M. King, je puis le dire; mais la discussion et l'étude de tout cela n'allèrent pas si loin qu'une déclaration publique sur ce sujet eussent servi l'intérêt public. Jamais ni moi ni d'autres progressistes, à ce que je sais, nous ne considérâmes la question de nous fusionner, avec quelque parti que ce fût, aux Communes. Ce que l'on débattit, ce fut le point de savoir si oui ou non, en vue de l'expérience acquise pendant la session, on pourrait en arriver à établir un mode de coopération honorable. Cela aurait rendu le parlement capable de traiter avec efficacité de sujets de politique publique considérés nécessaires et essentiels pour le pays en général.

Les adversaires d'une entente

Il est intéressant de remarquer que l'étude en public du projet de coopération plus intime, sur les bases que je viens d'indiquer sommairement, rencontra d'un côté l'opposition vive d'un élément libéral réactionnaire peu nombreux, mais puissant, qui semble être aujourd'hui le protecteur attitré, pour l'heure, du bien-être des puissances d'argent, et, d'autre part, l'opposition non moins vive de plusieurs partisans de la cause progressiste, qui, pour des motifs honnêtes, mais erronés, pensent plus à l'intérêt de leur groupe ou de leur classe qu'au bien général de la masse. Peu importe d'où vient le bien général, du moment que des principes d'équité et de justice régissent la politique et l'administration publique. Quant à moi, j'admets que je suis coupable de m'être préoccupé plus des intérêts véritables du pays, tels que je les comprends, que du sort de n'importe quel parti ou de n'importe quel groupe d'hommes.

L'esprit de parti

Les partis politiques et les organisations de partis ne sont pas en soi malhonnêtes, s'ils cherchent un but légitime par des moyens honnêtes. Ils sont, en vérité, nécessaires pour ces fins. Leur danger pour l'Etat, c'est quand des hommes donnent une adhésion aveugle au parti ou à son organisation, de quelque nom qu'ils s'appellent.

A l'heure présente, les électeurs du Canada se soucient peu du succès de tel ou tel parti. L'esprit de parti, la fidélité au parti n'ont jamais été à un étiage si bas, depuis soixante ans, qu'ils le sont présentement. Ce que les Canadiens veulent, c'est une politique sensée, une administration du pays honnête, efficace et économique, et ils se soucient peu de savoir d'où cela leur viendra, du moment qu'ils les obtiendront.

Certaines directives politiques essentielles s'imposent au mouvement progressiste. Si l'on entrevoit un moyen de faire avancer ces directives politiques, de les faire aboutir dans des lois et dans une administration, les députés progressistes de la Chambre et leurs amis, dans tout le pays, à supposer qu'ils désirent honnêtement voir réussir ces principes, peuvent-ils adopter une attitude pharisaïque et dire: Il faut que nous nous tenions à l'écart, de peur d'être souillés?

Le jugement de l'histoire

Quel sera le jugement de l'histoire, sur une pareille attitude? D'aucuns diront: Nous allons tenir la balance du pouvoir et obliger les hommes du gouvernement à faire ce que nous leur commanderons. Cela peut se pratiquer pendant une ou deux sessions, mais guère plus longtemps. Tout gouvernement, au Canada, a de grandes difficultés à affronter, et une situation qui, au bout de quelques années, aboutirait à un pareil régime, déterminerait un appel aux électeurs, dans une élection où pareil élément d'incertitude disparaîtrait, en face d'un parti revenant aux affaires avec une majorité [illegible] mettrait de diriger le pays à son goût. En ce cas, la situation du parti progressiste, circonscrite d'un côté par ceux qui disent si obstinément qu'il doit être un parti de classe, et de l'autre par ceux qui affirment qu'il ne doit coopérer avec aucun autre parti à la direction des affaires de la nation, serait telle que les progressistes honnêtes, qui mettent au-dessus de tout l'intérêt bien entendu de leur pays ont le devoir d'y réfléchir dès aujourd'hui. Si l'on me permet de le dire, j'estime que, pour le présent, du moins, les députés progressistes aux Communes devraient s'en tenir à leur attitude de la dernière session, luttant pour les principes larges d'une politique nécessaire au bien-être du pays, profitant de toutes les occasions qui se présentent de les faire aboutir à des résultats pratiques, chaque fois que cela se peut, et refusant de dévier de cette ligne de conduite, au cours de la besogne parlementaire, à cause de petites choses de peu de conséquences. Quant à moi, je continuerai de lutter en soldat dans les rangs, pour une politique et des principes qui, je crois, sont essentiels à un harmonieux développement du Canada, au bien-être, au bonheur et à la prospérité de nos concitoyens.

Au moment de terminer ma lettre, je vous demande de vous souvenir que le mouvement progressiste ne s'incarne pas dans un groupe quelconque d'hommes qui, pour l'heure, peuvent former un parti au parlement. C'est un esprit né au coeur des hommes, non seulement des agriculteurs, mais aussi bien chez les autres, qui cherchent et désirent la justice, l'équité et l'économie dans l'administration de la chose publique, au moyen de la politique et de mesures sages, dont la fin ultime est le bien du pays entier, non pas l'avantage particulier de telle ou telle classe ou de telle ou telle partie du pays. Cet esprit croîtra, j'en suis certain, et portera des fruits, il pénétrera davantage la vie publique.. Il est du devoir des députés progressistes de mettre d'avant et au-dessus de tout, de faire prévaloir par des moyens honorables et tout le temps le bien du pays. Ce bien, ils ne l'obtiendron pas par une vision bornée, par des détails circonscrits dans d'étroites limites. Il faut savoir voir large, et notre politique doit être nationale. Si nous sommes à fond pour la justice, la vérité et le droit, nous exercerons, peu importe sous quelle façon, une influence puissante sur le bien et sur l'avenir du peuple canadien.

—:*:—

MONTREAL — Le juge Bruneau a déclaré Adélard Delorme incapable d'administrer ses biens et a nommé un administrateur de sa fortune.

Ce que fait un pays quand il veut payer

Si l'Allemagne voulait payer, elle n'aurait qu'à faire ce que la France a fait en 1871. — Mais... elle ne veut pas.

Paris — Si l'Allemagne voulait payer ses "réparations et indemnités", elle n'aurait qu'à faire ce que la France a fait en 1871. Mais, elle ne veut pas. L'étonnant, c'est que d'aucuns parmi les alliés de la France, et plusieurs même parmi les Français, ne veulent pas croire que l'Allemagne ne veut pas payer.

M. Stephane Lauzanne écrit ce qui suit, sur ce sujet, dans le "Matin":

"Il faudrait faire lire à tous les Bradbury (représentant de l'Angleterre dans la Commission des Réparations) et les Geddes (ambassadeur anglais à Washington) les dépêches de M. Thiers et de Pouyer-Quertier en 1871. Ils y verraient ce que fait un pays, quand il veut payer.

"Dans les derniers jours d'avril 1871, Pouyer-Quertier vient prendre possession du ministère des Finances, où M. Thiers l'a nommé. Son premier soin est de faire appeler le directeur du mouvement des fonds, qui s'appelait alors Collard-Dutilleul.

" — Combien avons-nous en caisse? demanda sans préambule Pouyer Quertier.

"— Oh! Monsieur le ministre, répond le directeur des fonds, je peux vous l'apporter, si vous le désirez. Ca tiendrait dans mon chapeau: nous avons 500,000 francs!....

"Ainsi la France, vaincue, envahie, ligotée, la France qui avait une indemnité de guerre de 5 millards à payer, la France qui avait 45 départements occupés par l'ennemi et où elle ne percevait pas d'impôts, la France disposait en tout et pour tout d'un demi-million de francs!...

"Cependant, six mois plus tard, M. Pouyer-Quartier avait trouvé de l'argent: il avait trouvé 3 demi-milliards. Il les avait aussitôt alignés sur la table allemande. Et, le 11 octobre 1871, il télégraphiait de Berlin à M. Thiers:

"Je suis allé à midi chez l'empereur: il m'a fait l'accueil le plus bienveillant et m'a dit que le gouvernement allemand avait beaucoup à se louer de l'exactitude avec laquelle la France remplissait ses engagements: que c'était en raison de cette exactitude que son gouvernement renonçait aux garanties financières que l'on avait d'abord demandées."

"M. Barthou devrait faire afficher cette dépêche dans la salle des délibérations de l'Astoria. Chaque mot est à méditer. La phrase finale est à apprendre par coeur. Les Allemands, qui occupaient 45 départements français où ils percevaient l'impôt, trouvaient que ce n'était pas encore là un gage suffisant pour être payés; et ils exigeaient des garanties financières. Nous, qui n'occupons que la rive gauche du Rhin où le traité ne nous permet pas de percevoir un centime de taxes, nous ne pouvons réclamer des garanties financières pour les 65 millards de marks-or qui nous sont dûs, sans ameuter toute la séquelle des financiers britanniques. Et le bon sir John suggère que nous garantissions nous-mêmes vis-à-vis du monde la dette de nos débiteurs! Quel accueil il aurait eu de l'Allemagne en 1871, s'il lui avait proposé pareille billevesée!....

"Mais, au fond de tout, il y avait en 1871, la volonté de la France de payer, et il y a en 1922 la volonté de l'Allemagne de ne pas payer.

"Il faut relire la première de toutes les dépêches que rédigea M. Thiers pour la libération du territoire, celle qui figure en tête de sa correspondance. Elle est adressée au général allemand de Fabrice et datée de Versailles, 4 mai 1871:

"Monsieur le comte, écrivait M. Thiers, lorsque, avec une douleur profonde, j'ai signé le traité des préliminaires, j'avais pris résolument mon parti et j'avais reconnu qu'au point où en étaient les choses, la paix valait mieux pour la France que la continuation d'une guerre déplorablement résolue et tout aussi déplorablement conduite. Or, lorsque ce parti, si cruel pour moi, a été pris — et j'étais de tous les Français le moins obligé à m'en imposer la douleur, — je n'étais pas homme à retomber dans la guerre. Je n'ai songé qu'à deux choses: à rendre définitive la paix avec l'Allemagne et à terminer la guerre civile...Chaque jour de retard dans la renaissance industrielle et commerciale de la France lui fait cent fois plus de mal que ne pourrait lui faire de bien une atténuation des préliminaires de paix, obtenue aux prix d'agitations nouvelles."

"Voilà le langage d'un honnête homme...Quand l'Allemagne parlera comme cela, sir John Bradbury n'aura pas besoin de se mettre l'imagination à l'envers pour lui procurer un moratorium."

—:*:—

Le recensement dans la province de Québec

Québec — En vertu d'un projet de loi qui vient d'être présenté par l'hon. David, le gouvernement pourra faire faire un recensement dans toute localité que désignera le secrétaire de la province, ainsi que dans toute municipalité qui en fera la demande au gouvernement par résolution.

Dans le premier cas, les frais du recensement seront payés par le gouvernement. Dans le second cas, les frais seront payés par la municipalité qui aura demandé le recensement.

Le gouvernement pourra créer un bureau de recensement composé d'un chef, d'un secrétaire, de recenseurs et d'autre employés.

Cette loi n'enlève pas aux municipalités le droit qu'elles possèdent de faire elles-mêmes un recensement.

FAITES VOTRE DEVOIR

Encore 10 jours et notre grande tombola aura pris fin. Plusieurs ont entendu notre deuxième appel et se sont mis en règle avec notre administration. Les prix magnifiques que nous offrons sont peut-être pour quelque chose dans cette détermination, mais pour un bon nombre le sentiment d'un devoir à accomplir l'emporte sur l'intérêt bien légitime cependant. Qu'on en juge plutôt par cet extrait de la lettre d'un de nos abonnés de St-Brieux.

"Monsieur le Directeur,

"Vous m'excuserez d'avoir attendu votre deuxième avertissement pour payer mon abonnement. C'est, je l'avoue, une négligence de ma part. Je paie mon abonnement non dans l'espoir de gagner l'un des prix que vous offrez, mais uniquement pour accomplir mon devoir. Tous ceux qui d'entre nous refusent de payer leur abonnement commettent non seulement une négligence, mais une lâcheté véritable..."

FRS. QUERAU,
St-Brieux.

Plusieurs constateront en jetant un coup d'oeil sur la petite bande jaune de leur journal, la date 1922, 21, 20, etc. Cela signifie que vous devez $2.00, $4.00, etc.

D'autres ont usé leur santé et leurs énergies au service de la grande cause, on vous demande à vous de solder votre abonnement. Est-ce trop? Il faut que votre journal vive; il faut qu'il continue à défendre nos droits. Vous êtes convaincus vous-mêmes, mettez vos actes d'accord avec votre conviction.

Nous comptons donc que tous se feront un devoir de nous envoyer leur abonnement ces jours-ci. Le "Patriote" ne demande pas à s'enrichir: il demande à vivre, et il faut qu'il vive.

Nouvelles de partout

EDMONTON — Mme Joseph Chalifoux et sa fille, âgée de six ans, se sont noyées dans le lac Baptiste, à 15 milles au nord-ouest d'Athabasca. Elles patinaient avec quatre autres personnes lorsque la glace se rompit sous elles.

REGINA — Un jeune garçon de cinq ans, Patrick McNally, a été tué instantanément par un tramway. Sa cousine, Eilleen Hogan, âgée de quatre ans, venue à son secours, a été frappée également et est morte une demi-heure après.

CALGARY — R. C. Edwards, député provincial de l'Alberta et éditeur de l'*Eye Opener*, est mort après une longue maladie. Il était âgé de 58 ans.

QUEBEC — Une dépêche de Bersimis, sur la rive nord du Saint-Laurent, mande que onze personnes ont perdu la vie dans le naufrage d'une chaloupe à gazoline sur le lac de Shelter Bay. Parmi les passagers se trouvaient le R. P. Tortellier, un missionnaire eudiste, un docteur et une femme.

LE BOURGET, France. — M. Poiret, fameux aviateur français, et ses deux mécaniciens ont été tués dans une chute de leur avion, au cours du grand concours pour le prix des aéroplanes commerciaux.

PARIS — Benito Mussolini, le nouveau ministre italien, assistera à l'ouverture de la conférence de Lausanne.

DUBLIN — Annie MacSwiney s'est jointe à sa soeur Marie pour faire la grève de la faim à la prison de Mountjoy. Le chapelain de la prison refuse d'administrer les sacrements à Marie. Annie, qui se tient devant la porte de la prison, refuse de prendre aucune nourriture tant que sa soeur n'aura pas reçu les secours spirituels ou ne sera pas relâchée.

MEXICO — La Banque française du Mexique, la plus grande banque française du pays, a fermé ses portes. La police a dû intervenir pour disperser la foule qui se massait devant l'établissement.

—:*:—

Québec est la province la moins taxée et la moins endettée

Québec — Le surplus des opérations financières de la province de Québec, pour l'exercice se terminant le 30 juin 1922, a été de $5,033,419.45. Les dépenses ont été $16,575,976.65 alors que le revenu a atteint le chiffre de $21,609,396.10.

C'est l'hon. M. Nicol, trésorier provincial qui a annoncé ce résultat financier dans son discours du budget. Il a terminé en disant que la province de Québec est la moins taxée et la moins endettée.

M. Nicol déclare que le surplus des opérations de la commission des liqueurs est de $4,000,000. D'où il résulte que le surplus des autres opérations de la province est de $1,033,419.45.

—:*:—

Journaux publiés au Canada

Le Canada a des milliers de publications quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles. Un rapport publié par le bureau des statistiques pour l'année 1920 dit que la circulation moyenne par jour des quotidiens, éditions du matin, est de 501,952, celle du soir est de 1,229,503; les éditions du dimanche se répandent à raison de 501,962 exemplaires. Il y a 36 quotidiens à édition du matin, 86 à édition du soir, et 5 à édition dominicale. D'après la langue, les journaux français sont au nombre de 66, les journaux anglais de 912, et les journaux de langue étrangère, 29.

Candidats pour le Concours de Charité

M. Lemay, St-Boniface, Man.	604000
Mme Comeault, St-Jean-Baptiste, Man.	181000
Mme Champagne, Thibaultville, Man.	364000
Mrs. Laverty, Langenburg, Sask.	357000
Mrs. Bannatyne, Battleford, Sask.	269000
Mrs. Boehm, Allan, Sask.	261000
M. l'abbé Rocan, curé, Ste-Agathe, Man.	195000
Mrs. Ryan, Kerrobert, Sask.	165000
M. Delisle, St-Norbert, Man.	161000
Mlle Bertrand, Charlotte, Sask.	161000
Mrs. Lyons, Superb, Sask.	136000
Mme Delaquis, N.-D. de Lourdes, Man.	136000
M. Klasclinski, Avonlea, Sask.	135000
Mlle Filion, Viscount, Sask.	132000
Miss Mary Elman, Holdfast, Sask.	129000
M. Dequière, St-Claude, Man.	124000
Mme Brodeur, St-Brieux, Sask.	122000
Mrs. Shultis, Unity, Sask.	109000
Miss Monica Flynn, Moosomin, Sask.	103000
Mrs. Cragg, Biggar, Sask.	89000
Mrs. Zuroski, Southey, Sask.	85000
Mrs. Robinson, Paynton, Sask.	79000
Mme Côté, Prince-Albert, Sask.	78000
Mlle Hébert, Dysart, Sas.	77000
Mlle Bélanger, St-Pierre-Jolys, Sas.	76000
Mlle Y. Mailhot, Wolseley, Sask.	67000

Candidates pour le Petit Concours

Mlle Bellavance, St-Boniface, Man.	120000
Mlle Roy, Letellier, Man.	90000
Miss Greyson, Indian Head, Man.	57000
Mlle Tétreault, St-Pierre-Jolys, Man.	55000
Mlle Dupont, Simpson, Man.	15000

—:*:—

L'éducation des enfants, voilà le chef-d'oeuvre permanent de la femme.

AVIS DE NOMINATION

POUR LES ELECTIONS

Municipalité Rurale de Saint-Louis, No. 431

ELECTIONS MUNICIPALES de 1922

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée des électeurs résidents de la Municipalité Rurale de Saint-Louis, No. 431, sera tenue à Hoey lundi, le 4 décembre 1922, de 1 heure à 2, (temps régulier), afin de procéder à la nomination des candidats aux postes de préfet de la municipalité et de conseillers pour les divisions 1, 3 et 5.

Donné sous ma signature à Hoey, le 15ème jour de novembre 1922.

L. MARESCHAL,
Officier rapporteur.

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

ST-PAUL-DES-METIS, Alta.

Le **Patriote** ne parle pas souvent de St-Paul pour la bonne raison qu'il n'en reçoit pas de nouvelles. A qui la faute? Certainement pas au cher journal qui publie consciencieusement ce qu'on lui adresse, mais bien aux gens d'ici, qui sont plus liseurs qu'écrivains.

— Parmi les sujets qui font le plus gloser, celui de l'hôpital a la palme. On en parle dans toutes les boutiques et à tous les coins de rues, plus ou moins pertinemment si vous voulez, mais on en parle; preuve qu'on y pense et qu'on le désire. Il y a belle lurette que les sages en ont prouvé l'utilité, la nécessité et l'urgence; on ferait un gros volume avec les discours prononcés sur ce sujet facile. Enfin un groupe de citoyens dévoués et pratiques a fait trêve aux discours et s'est mis à l'oeuvre, ce qui est plus efficace et plus expéditif. Des démarches ont été tentées dans la bonne direction, une souscription a été ouverte et on attend la visite prochaine de l'autorité supérieure d'une communauté avec qui on espère en venir à une entente.

En attendant, il circule des rumeurs d'autres fondations de même genre. Des gardes-malades étrangères seraient à la veille de louer, d'autres disent d'acheter une maison et d'en faire un hôpital privé. Tant mieux. Imaginez donc, concitoyens de St-Paul, après avoir été privés d'hôpital pendant si longtemps, s'éveiller un beau matin avec deux. Quelle veine! Alors ce ne serait pas de valeur d'être malade!

— La récolte est satisfaisante, mais non les prix. Mais quoi faire? On ne peut toujours pas faire les prix du marché. Et c'est peut-être aussi bien, car alors bien des pauvres gens devraient se passer de pain. Quant aux animaux, il parait qu'on ne peut même pas les donner; alors on les mange, et les hôteliers vous en servent de larges tranches pour quelques sous. Cependant il convient de faire une exception en faveur de la race porcine; ces "habillés de soie" valent encore 9 à 10 sous la livre. Avis à ceux qui ne s'occupent que de la race bovine, valant à peu près rien de ce temps-ci. Changez vos "têtes" pour de gentils gorets qui vaudront bientôt presque leur pesant d'or.

— On attend ces jours-ci M. l'abbé J.-M. Boucher, en voyage d'Edmonton par le Lac la Biche.

— La séance de dimanche, donnée pas les élèves des Soeurs à l'occasion de la fête du R. P. Curé, a remporté un franc succès. Saynette, choeur, pièce, tout fut rendu avec le fini et la distinction que seules nos dévouées maîtresses savent y mettre. Aussi la foule compacte qui s'entassait dans la salle Brunelle n'a pas ménagé ses applaudissements aux jeunes actrices et chanteuses, et le P. Curé a dit à tous à la fin de la soirée sa satisfaction et sa gratitude sincères.

:*:

LAFOND, Alta.

Le dimanche 5 courant avait lieu notre première soirée paroissiale. Il y eut partie de cartes, réveillon et séance. Les heureux gagnants furent: M. Roberge, de St-Edouard, premier prix, une jolie corbeille en argent; M Léonard, Lafond, deuxième prix, un bon grand sac à tabac.

Pour les dames: Mme Lucien Désaulniers, premier prix; Mme Basile Jean, second; et Mme Alphonse Poitras a réussi à décrocher le prix de consolation.

Après le goûter, il y eut chansons, morceaux de violon et de piano; quoique nous n'étions pas encore organisés, car le comité des soirées n'avait pas encore eu le temps de s'occuper de l'affaire, vu que nous venons à peine de finir les battages, notre dévoué curé, M. l'abbé E. Tessier, a su rendre la soirée très agréable. Il y avait une assistance nombreuse. On a remarqué avec plaisir plusieurs visiteurs des paroisses environnantes: St-Paul, St-Edouard, Brosseau.

Parmi nos aimables visiteurs de St-Paul, on remarquait M. Sabourin, qui a su nous divertir en chantant plusieurs belles chansons. Lafond désire le revoir et l'entendre dans toutes nos soirées de la saison d'hiver, ainsi que M. Messier, qui a chanté avec une expression remarquable. M. Wowk a joué du violon. On remarquait aussi parmi nos amis de St-Paul M. Lepage, M. Ribardy, M. Messier, tous trois de la banque d'Hochelaga. Melle Roberge a chanté: elle est connue depuis longtemps. Lafond et tout le monde aime à entendre sa jolie voix. M. Jules Terrien ainsi que ses deux soeurs, Melles Juliette et Marguerite, accompagnés de M. Tessier, de St-Paul, étaient aussi des nôtres.

M. l'abbé Tremblay, curé de Brosseau rehaussait notre soirée de sa présence. Parmi ses paroissiens on remarquait aussi MM. le Dr Hardy, Alphonse Brosseau, L. Girard, B. Vincent et leurs dames. Mme Vincent a chanté et elle a été très applaudie.

MORINVILLE, Alta.

— M. le curé Pilon a fait cette semaine sa visite paroissiale. MM. les syndics Gonzague Champagne, B. Croisetière, Roch de Tonnancour, Joseph Mernier — ce dernier remplaçant M. Emery Tellier — l'ont accompagné alternativement.

La visite du village s'accomplira la semaine prochaine. Nous donnerons les statistiques.

— M. Eugène Brault a terminé l'installation des fils électriques dans le village; il a commencé de fournir la lumière ces jours-ci, et il est en mesure de donner ample satisfaction.

— M. Desautels a pris le contrat de plusieurs milliers de dormants pour chemin de fer. Une cinquantaine d'hommes de Morinville se sont engagés et iront passer l'hiver dans ses chantiers.

— Heureusement il sera facile de trouver de l'emploi cet hiver. Les mines de Cardiff sont en pleine opération; les chantiers payent bien; tous nos ouvriers sont occupés.

— Lundi, le 13, avait lieu, au milieu d'un grand concours, le service de Mme Joseph Vilandré, mère de M. Oscar Vilandré, marchand de Morinville.

M. le curé chantait le service, assisté du Rév. Père Blanchet, O.M.I., comme diacre, de M. l'abbé André Laliberté, comme sous-diacre.

La défunte, une bien respectable dame, était âgée de 76 ans. Elle était venue en janvier dernier se promener chez son fils; après quelques mois, la maladie l'a prise qui devait la conduire au tombeau.

Femme de coeur et de jugement excellente chrétienne, Mme Vilandré laisse à ceux qui l'ont ici connue, le meilleur des souvenirs.

Elle laisse quatre enfants qui l'aimaient tendrement et l'avaient toujours entourée de leur respect et de leur affection: Soeur Ste-Lucie, des Soeurs de l'Assomption; Oscar, marchand à Morinville; Hormidas, marchand à Danville, P.Q.; Joseph, médecin à la Tuque, actuellement en voyage en Europe.

Nous offrons à M. Vilandré et à sa famille nos plus sincères sympathies.

— Samedi matin mourait un des pionniers de la paroisse, un citoyen bien connu, M. Dieudonné Tellier, époux de Mme Isabelle Daly.

M. Tellier venait de Ste-Mélanie comté de Joliette. Il faisait partie du premier contingent de colons que M l'abbé Morin amena dans l'Alberta C'était en 1870, il fallut faire en voiture le trajet de Calgary à Edmonton l'année suivante Mme Tellier et ses enfants s'en venaient rejoindre M Tellier à Morinville.

Les débuts furent pénibles; mais parce qu'on avait du coeur, de la ténacité, parce qu'on était vaillant, la prospérité vint, et ce vénérable patriarche pouvait, avant de mourir, bénir ses enfants et ses petits-enfants établis avantageusement autour de lui

Tout le monde à Morinville connaissait cette figure originale et bonne, ce vieillard actif et solide; on était accoutumé d'entendre sa voix chanter les messes ou les offices à l'église.

M. Tellier et Mme Tellier célébraient en 1914 leurs noces d'or. Ils ont eu douze enfants, sept survivent à leur père: MM. Tancrède, Alexandre Emery, Armand, Marie-Anne, Mme Sylvestre; Almézime, Mme Henri Nobert; Maria, Mme Théod. Nobert.

Le défunt a encore dans la province de Québec deux soeurs et trois frères, parmi lesquels M. le juge Tellier de Joliette.

Nous offrons à la famille notre profonde sympathie.

:*:

GRAVELBOURG, Sask.

Visiteur distingué — Le Collège recevait, le mardi 14 novembre, la visite du R. P. Prisque Magnan, O.M.I. procureur provincial des Oblats. Le distingué visiteur a passé plusieurs jours parmi nous, et il a pu constater à loisir l'oeuvre magnifique au triple point de vue éducationnel, patriotique, et religieux, qu'accomplissent à Gravelbourg nos dévoués directeurs et professeurs.

Séance — Dimanche, le 12 novembre, les Benjamins du Jardin de l'Enfance donnaient une gracieuse soirée récréative et musicale, à l'occasion de la fête de St-Josaphat, patron de leur chapelain. Les Révérends Pères du Collège étaient au nombre des invités privilégiés. Les Révérendes Soeurs Oblates avaient gentiment préparé un programme des plus variés et des plus intéressants. Leurs mignons petits élèves ont rempli leurs rôles respectifs comme de véritables "artistes en herbe." Chants, saynettes et déclamations ont été rendus avec une maîtrise remarquable. Ce compliment si bien mérité rejaillit nécessairement sur leurs admirables éducatrices, les *Rdes Soeurs Oblates*. Daigne le Seigneur récompenser leur zèle éclairé et surnaturel, en répandant la prospérité sur leur oeuvre, toute de sacrifice et de renoncement! Que le Divin Jardinier daigne faire fleurir en nombreux lis de vocation sacerdotale les petites fleurs mystiques qu'elles cultivent avec une vigilante tendresse et une maternelle sollicitude.

Voici le gracieux programme de leur belle séance de fête.

1.—Chant de fête, Chorale.
2.—Saynette, La Charité de Saint Normand Poulin, Sylvio Mailhot.
3.—Le Chevalier de la Vierge: Pierre Lafrance, Richard Bourgeois, Raineau Gravel, Roland Pinsonneault Louis Levac, Armand Caron.
4.—Le Sommeil de Jésus, Simon Mailhot, Edmond St-Armand, Léo Landry, Noël Cormier, Louis Levac Raymond Michaud.
5.—Chant, Le Blé qui lève.
6.—Compliment de fête, Raymond Michaud, Louis Levac, Roland Bourgeois, Normand Poulin, Léo Landry, Armand Caron.
7.—Après la Bataille, Pierre Lafrance Richard Bourgeois, Raineau Gravel, René Bouchard, Henri Cormier
8.—Les Lis, Louis Levac, Louis Dorais, Noël Cormier, Normand Poulin, Simon Mailhot, Roland Pinsonneault, Ed. St-Armand, Léo Martel.
9.—Hommage de reconnaissance, Pierre Lafrance.
O Canada.

:*:

ST-ISIDORE DE BELLE-VUE, Sask.

Fêtes — La Toussaint et la Commémoration des morts ont été dignement célébrées. De passage au presbytère ces jours-là, M. l'abbé P. Gamache, qui a fait le sermon sur la *fête du jour de la Toussaint*. Il a passé quelques jours en visite chez M. Napoléon Bachamp, avant son départ pour Wadena.

— Le choeur de chant, sous l'habile direction de M. Fortunat Tessier, maître-chantre, commencera dimanche prochain à exercer la messe Battman en parties pour la messe de minuit.

Maladies — Un cas de diphtérie dans la paroisse chez M. Moïse Leblanc. Leur petit garçon est maintenant en voie de guérison.

M. Walter Houle a conduit un de ses petits garçons chez le spécialiste Eede, de Prince-Albert; il avait l'inflammation des paupières.

Départs — M. Emile Topping et son frère Moïse, après avoir passé quelques mois ici, nous ont quitté pour Breakyville, Québec. Ils sont accompagnés de M. Noël Parent de Domrémy, et de J. Sirois, de Garonne.

— MM. L. Deault et son fils J. Deault, résident maintenant à Domrémy. Ils ont acheté la maison de M. Benoit. MM. Deault sont forgerons dans le village.

— Les élèves des écoles Bellevue et Gaudet se préparent toujours à nous causer une agréable surprise à Noël. On prépare de jolies pièces et chansons, qui seront magnifiquement montées.

Visiteurs — Chez M. et Mme Zénon Gaudet, de passage dimanche, M. et Mme Dionne, MM. Dansereau, de Vonda.

Chez J. A. Houle, M. et Mme Joseph Houle, de Howell, M. et Mme O. Loiselle, de Vonda, M. et Mme Labonté, de Hoey.

Partie de euchre — Le 12 novembre M. Emery Gaudet réunissait ses amis pour une partie de cartes. La soirée fut des plus intéressante.

Parmi les invités on remarquait: M. et Mme *Azarie Gareau*, Wilfrid Gareau, M. et Mme Ulric Grenier, M. et Mme Alph. Gauthier, M. et Mme Armand Gareau, M. P. Chamberland, M. et Mme Hector Gaudet, M. et Mme Léon Gaudet, M. et Mme Lucien Gaudet, M. et Mme T. Gauthier, M. et Mme Z. Gaudet, M. et Mme O. Gaudet, M. et Mme Adrien Gaudet, M. et Mme Dom. Léo Grenier, M. et Mme Hervé Grenier, M. et Mme J. Gaudet, M. et Mme H. Théoret; Melles E. Gareau, W. A. Bélanger, L. Anna Gaudet, A. Durand, Agnes Gaudet, M. Louise Grenier, Géraldine, Louisa et Reine Aimée Chamberland, A. Gareau, Elodie et Lucie Gaudet, Annette Houle: Mmes Isaïe, Emilien, Henri, Edouard Ethier, Albert Mailhot, Edmond Marion, Alphonse et Henri Houle, M. Parent, J. Gaudet, J. A. Gaudet, Elie et L. Gaudet, G. Chamberland.

Mme Hector Gaudet remporta le premier prix des dames; un joli service à thé. Le deuxième prix fut décerné à Melle E. A. Gaudet, un plateau à bonbons. M. E. Ethier fut l'heureux gagnant du premier prix des hommes, une cravate en laine; M. W. Gareau décrocha le deuxième prix des hommes, un couteau. Les prix de consolation furent remportés par Mme L. Gaudet et G. Chamberland.

Après le tirage Melle E. A. Gaudet eut l'heureuse initiative de mettre à *l'enchère le prix qu'elle gagna*, au profit des âmes du purgatoire. M. A. Mailhot, encanteur plein de jovialité, mit tellement d'entrain parmi la foule qu'il obtint une somme considérable pour l'objet qui fut adjugé à M. J. Ethier.

La soirée se termina gaiement par quelques chansons qui furent accompagnées par Melles E. A. Gaudet et Annette Houle.

:*:

JOEVILLE, Sask.

La Ste-Catherine — Le 26 novembre au soir nous célébrerons la Ste-Catherine. Il y aura partie de cartes et goûter servi par les dames de la mission... et l'on pourra déguster de la "tire" délicieuse.

Messe — Nous avons eu la messe ici les 1er et 2 novembre. Nous espérons avoir la messe de minuit ici.

Battages — Les battages sont terminés. Il ne reste plus qu'à charroyer le blé aux élévateurs. Plusieurs en auront pour tout l'hiver. Ca ne va pas vite quand on est à 30 milles de la station la plus rapprochée.

Baptême — Le 1er novembre M. et Mme Georges Préfontaine faisaient baptiser leur 8ème enfant, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Georges-Emile. Parrain, M. Chs.-Emile Préfontaine, représenté par Armand Beauchesne; marraine, Melle Laura Préfontaine, représentée par Melle Clara Préfontaine.

EN FAMILLE

L'Heure des Trépassés

— La plus forte impression de ma vie, commença Harlay-Charlière, peintre célèbre, je l'ai éprouvée, il y a trente ans, une nuit des Morts, en Basse-Bretagne. Cette impression fut si vive qu'elle m'a valu mon premier succès d'artiste et l'orientation définitive d'un talent qui, jusqu'alors, se cherchait dans les longs tâtonnements d'un pénible début.

Oui, pendant cette nuit mémorable, un peintre s'est éveillé en moi, et, en même temps que le peintre, le chrétien.

J'étais orphelin. J'avais peu d'amis, encore moins d'argent. Je vivais durement à Paris, dans mon grenier, ardemment épris de mon art, tourmenté de rêves de gloire.

Cependant à mesure que les années s'écoulaient et que mes échecs se multipliaient, j'en étais venu à douter de moi-même, à me demander avec angoisse: N'y a-t-il en moi que l'étoffe d'un barbouilleur?

— J'ai beaucoup pensé à ton cas, me dit un jour, un de mes maîtres, vaillant artiste et noble coeur. Tu ne réussis pas parce que tu ne sais pas être toi-même. Tu flottes, tu hésites, tu subis successivement l'influence des écoles les plus diverses. Une bonne fois, regarde avec tes yeux, compose avec ton imagination, ta sensibilité, ton tempérament personnels. Tu es fait pour te jouer dans les tonalités sombres, les gammes des gris mélancoliques, les visions de douleur ou d'épouvante sous des ciels endeuillés. Tu es un triste. Pourquoi t'exténuer à brosser des toiles gaies? Pars tout de suite pour la Basse-Bretagne. Passe-y le mois de novembre que les Bretons appellent: *le mois noir*...

Il est temps de donner ta mesure. Or, quelque chose me dit que, dans ce vieux pays, en cette saison funèbre, après s'être cherché si longtemps, le futur grand peintre Harlay-Charlière se trouvera...

Je partis le lendemain, lesté d'argent et plus encore d'espoir.

Une légende celtique raconte que lorsque la Fortune et la Pauvreté s'acheminèrent vers la Bretagne, la première suivit les bords de la mer et la seconde prit la route des monts.

Sur les traces de la Dame Pauvreté, n'accordant pas un regret aux délicieux et grandioses paysages du littoral — le doux, l'heureux pays d'Armor, — je m'en fus vers la montagne, je gagnai la région la plus farouche du Ménez, terre de légendes dramatiques, où, sous le ciel bas, qui toujours s'ennuage et pleure près des sombres rochers de schiste, qui, vêtus de brume, dessinent des silhouettes de spectres, les revenants s'en vont, par les nuits sans lune, " aussi nombreux que les joncs et les bruyères".

Je trouvai le vivre et le couvert chez d'humbles paysans, dans un village dont je vous tairai le nom, et qui était situé à peu de distance de Briec et de Laz. "Au sortir de Briec et de Laz, signe-toi, dit un vieux dicton, et, avant de te diriger sur Laz, invoque ton ange gardien."

J'avais traversé les sauvages défilés de la Montagne Noire, sans me signer et sans invoquer mon bon ange. J'étais à cette époque un franc mécréant, qui croyait avoir oublié pour toujours la foi de ses jeunes années.

Cependant, dès mon arrivée en Bretagne, vers la fin d'octobre, je trouvai une inexprimable douceur dans le chant des cloches, voyageant parmi la poignante mélancolie des crépuscules, à travers les bois de rouille et d'or, les pâtures humides, les landes couleur de cendre et de miel. Et la poésie des vieilles églises de granit, sombres pastoures veillant sur le troupeau confiant des chaumières, eut tout de suite conquis mon coeur.

Je ne pouvais me lasser de dessiner sous tous ses aspects la curieuse maison qui, pendant six semaines, m'abrita entre ses murs de pierre brute, sous son toit en chaume de bruyère. La porte était basse, les fenêtres rares; sous nos pieds, la terre battue. Dans la cheminée massive, brillait un grand feu d'ajoncs, et les hautes flammes dansantes allumaient des reflets sur les bancs de bois, la table, l'armoire, le vaisselier, et, tout au fond, sur les deux étages et les trois rangées de lits clos, en vieux rouvre, constellé de clous de cuivre, dont la porte à coulisse était percée d'une ouverture en forme de trèfle.

A droite était l'étable, où l'on entendait remuer les bêtes; à gauche, se trouvait un obscur réduit, où je couchai non loin du petit pâtre Yvonnik. Et l'enfant me contait à voix basse, avant de s'endormir, des histoires de lutins et de follets, d'oiseaux étranges à voix humaine, et il m'affirmait avoir vu, certaines nuits, au clair de lune, les Korrigans danser leurs rondes sur les roches bleues de la montagne.

Vint le jour de la Toussaint, jour lugubre sous un ciel de nuée livides, d'où glissait une pluie morne qui semblait ne jamais devoir finir.

Vers le soir, à l'issue des *vêpres noires*, la foule silencieuse, en capes de deuil ruisselantes, emplit le cimetière, chacun cherchant ses tombes ou s'attardant devant les macabres spectacles du charnier. Les cloches tintaient le glas. Leur notes, douloureuses et lentes, qui semblaient un appel de l'au-delà, déchiraient le coeur.

Le crépuscule fut court. Bretons et Bretonnes regagnèrent leurs maisons dans les demi-ténèbres. La nuit des Morts commençait.

Au coin de l'âtre, la mère-grand me fit asseoir. Elle expliqua à l'étranger:

— Par milliers, par millions, les morts reviennent, cette nuit, là où ils ont vécu, peiné, souffert, aimé.. Ils voient à leur fête. Bien plus nombreux que les vivants, ils accourent dans nos chaumières, emplissent l'étable, la grange, le courtil, les bancs de la table et du foyer...

La vieille Bretonne, courbée sur ses deux cannes, se retourna vers ses filles et sa bru.

— Il est temps, fit-elle, de dresser le couvert des *Anaon* (1), de préparer le *repas des âmes*. Au coup de minuit, l'heure des trépassés, ils entreront chez nous et ne s'en iront qu'au petit jour. Que nos soins leur prouvent qu'ils sont les attendus, les bienvenus!...Mettez des mottes sur le feu pour qu'il dure jusqu'à l'aube. Etendez sur la table la plus belle nappe de toile fine. Apportez le lait, la crème, le beau lard jaune et les galettes de blé noir...

Quelques heures plus tard, chacun ayant gagné son lit, tout était silence dans la chaumière. Cependant, personne ne dormait, les vivants songeaient aux morts.

Par la porte de mon réduit restée entr'ouverte, j'apercevais le feu rougeoyant dans la salle, la table mise pour le *repas des âmes*. et près de moi, étendu sur son mauvais grabat, le pâtre Yvonnik qui égrenait dévotement son chapelet.

Soudain, dans sa gaine de bois, la vieille horloge eut comme un spasme. Lentement sonnèrent les douze coups de minuit.

Yvounik s'agenouilla sur sa couche, blanc comme un fantôme, et, penchant vers moi un visage d'épouvante, il balbutia, avec une saisissante expression de curiosité, de terreur et de foi fervente:

— Minuit!... L'heure des Trépassés!...

D'un regard aigu, plein d'application intense, je fouillais cet extraordinaire visage d'enfant, qui semblait contempler, par la porte entre-baillée, l'arrivée silencieuse des morts, le cercle qu'ils formaient autour de la table servie, près de ce foyer bas-breton qui avait été jadis leur foyer.

A ce moment-là, les chanteurs de la mort, qui vont, la nuit de la Toussaint, clamer de seuil en seuil la plainte des défunts, s'arrêtèrent devant la chaumière.

Leur complainte douloureuse s'éleva, mêlée aux rafales du vent:

Un drap blanc, cinq planches,
Un bouchon de paille sous notre tête,
Cinq pieds de terre par-dessus,
Voilà tous nos biens, à nous autres!.

. . . .

Nous venons, de la part de Jésus,
Vous réveiller si vous êtes endormis,
Vous réveiller de votre premier somme,
Afin que vous invoquiez Dieu pour vos défunts.

Allons, sautez à bas de votre lit,
Sautez pieds nus sur la terre nue,
A moins que vous ne soyez déjà malades,
Ou déjà surpris vous-mêmes par l'An-Kou (2).

Yvonnik se précipita vers moi et crispa sur mon bras sa petite main glacée. Sous ses longs cheveux roux, ses yeux glauques, dilatés d'effroi, étincelaient dans sa face hagarde.

— Je ne veux pas être surpris par l'Ankou, fit-il, sur un ton de supplication ardente. Ah!.., je voudrais tant bien mourir! Quand mon heure dernière sonnera, dites, dites, de quelle manière viendra me chercher l'Ankou? Comment mourrai-je?... Dites, comment mourrai-je?....

Je répondis — était-ce bien moi, si loin de Dieu à cette époque, qui pouvais répondre de la sorte? — je répondis à Yvonnik:

— Tu mourras comme tu auras vécu!...

Au printemps suivant, conclut le peintre, votre ami Harlay-Charlière était reçu au Salon, avec une toile qui, tout de suite, le rendit célèbre: *l'Heure des Trépassés*.

En cette inoubliable nuit des Morts, l'artiste s'était trouvé, le chrétien s'était retrouvé. Lorsque ce chrétien-là s'avise de broncher sur les routes austères du devoir, il me suffit de lui rappeler, pour le ramener dans le droit chemin, le rapide dialogue échangé entre Yvonnik et moi, il y a trente ans, dans la chaumière de Basse-Bretagne:

— Comment mourrai-je?....
— Comme tu auras vécu!...

JEAN VEZERE

(1) Les défunts.
(2) La personnification de la mort.

Causerie Médicale

La bronchite

L'automne qui, dans la Saskatchewan, a la réputation d'être une saison relativement agréable, nous arrive cependant avec un cortège d'ennuis, les uns objectifs, les autres subjectifs. Les arbres se dépouillent de leur feuillage, les fleurs se replient sur leur tige et meurent, le soleil nous donne à peine quelques heures de clarté, la pluie froide est fouettée dans nos vitres. Tout est gris, terne, ennuyeux. L'humeur n'est pas toujours à la hausse. De petites douleurs de rhumatisme s'annoncent, des lourdeurs de tête; l'on se sent maussade; les autres nous ennuient et l'on s'ennuie soi-même.

Très heureux, si l'on entreprend l'hiver de la sorte, sans maux de gorge ou de poitrine. Nous ne vivons plus au siècle de nos grands-pères, où le mal de gorge et le "rhume" étaient considérés choses bénignes et inévitables, survenant à l'occasion des froids humides d'automne.

Nous savons aujourd'hui que la bronchite, qui se développe à l'automne ou dans toute autre partie de l'année, est une maladie qui laisse des traces dans les bronches, même après que la toux a cessé, qui affecte le tissu pulmonaire lui-même de diverses façons, qui, si elle persiste, doit nous rappeler que tous les tuberculeux (à quelques exceptions près) ont commencé leur carrière de tuberculeux par une bronchite.

Il est superflu de donner ici tous les signes de bronchite ou rhume de poitrine. C'est une maladie si connue par ses symptômes évidents que "quand on l'a, on le sait." Rappelons cependant, pour la satisfaction de ceux qui sont particulièrement intéressés dans le sujet, que la bronchite s'annonce par un malaise général, des maux de tête plus ou moins marqués, de la toux d'abord sèche, pénible, puis grasse, avec expectoration. Toutes les bronchites vraies, depuis le simple rhume de poitrine, intéressant la trachée et les grosses bronches, jusqu'à la bronchite capillaire, intéressant les alvéoles les plus infimes, présentent ces symptômes. Les fausses bronchites s'accompagnent de toux sans expectoration. Les bronchites chez les cardiaques et chez les brightiques ont des caractères distincts et requièrent un traitement particulier.

La cause de la bronchite est l'infection par un microbe ou une association de microbes qui rencontrent, à un moment donné, des conditions favorables pour se multiplier et pour acquérir une virulence marquée. Les changements brusques de température, l'humidité de l'atmosphère, le surmenage physique et tout ce qui diminue la vitalité de l'organisme sont des causes prédisposantes.

La bronchite aiguë se traite par des laxatifs répétés, des substances expectorantes et calmantes. Il est prudent de rester dans des appartements à température constante, aussi longtemps que l'expectoration et la toux ne semblent pas diminuer. La bronchite est transmissible d'un individu à un autre par contact direct ou indirect. Elle peut conduire à la broncho-pneumonie, à la bronchite chronique. Sa durée est d'une à trois semaines. Il faut se défier des bronchites qui durent davantage: elles sont suspectes; elles voilent souvent un foyer de tuberculose en évolution.

A. M. SAVOIE, M. D. Régina

RECETTES

Omelette écumeuse

Quatre oeufs, 1-2 cuillerée de sel, un peu de poivre, 4 cuillerées à thé de beurre. Battez les jaunes d'œufs jusqu'à ce qu'ils soient épais et couleur de citron; ajoutez poivre, sel et eau chaude. Battez le blanc des oeufs épais et pliez dans le premier mélange, beurrez votre poêle, placez-y le tout et cuisez lentement. Pliez et tournez sur un plateau chaud.

Poisson rôti avec farce

Nettoyez le poisson, saupoudrez de sel à l'intérieur et à l'extérieur, remplissez de farce et cousez, coupez 5 entailles diagonales chaque côté du dos et insérez-y d'étroites tranches de lard gras salé. Au moyen de brochettes, disposez en forme de lettre S. Placez sur papier à poisson-beurré dans la lèchefrite, saupoudrez de sel et de poivre, enduisez de beurre et saupoudrez de farine.

Crêpes aux pommes

Les crêpes aux pommes ont besoin de 3 oeufs bien battus, 1 chopine de lait, 1-2 cuillerée à thé de sel, 2 cuillerées à table de sucre, 2 cuillerées à thé de poudre à pâte, 2 cuillerées à table de beurre ou de graisse fondue et suffisamment de farine pour que la pâte soit épaisse. Dans ceci, remuez 1 chopine de pommes aigres finement hachées. Servez avec abondance de beurre et sucre épicé ou sauce dure savourée de vanille et de muscade.

Pour s'asseoir

Les femmes ne savent pas s'asseoir avec grâce. Ce sont du moins les professeurs de maintien qui l'affirment.

Car, pour s'asseoir, il ne suffit pas, comme disait à peu près Alexandre Dumas, "d'avoir de quoi et quelque chose pour le mettre". Certains principes doivent être observés, dont voici les plus essentiels:

"Si vous êtes grande, choisissez une chaise haute, sans quoi vos genoux rejoindront votre menton.

"Si vous êtes petite, choisissez naturellement une chaise basse pour que vos pieds ne se balancent pas dans le vide.

"Puis, quand vous aurez choisi votre chaise, portez tout le poids de votre corps sur un pied, pliez le genou sans précipitation et baissez-vous graduellement jusqu'à ce qu'il y ait contact entre le siège et vous-même."

Les experts ajoutent:

Exercez-vous devant une glace et surtout soyez naturelle...

L'Angleterre et Sainte Jeanne d'Arc

Londres — Les Anglais non-catholiques sont à la veille de faire un acte de réparation à Ste-Jeanne d'Arc.

L'an dernier, une souscription a été ouverte par les autorités anglicanes pour placer dans la cathédrale de Winchester une statue de la Pucelle d'Orléans. Cette statue sera bientôt placée dans la niche qui a été préparée à cet effet.

Les Anglicans qui se sont mis à la tête de ce mouvement disent qu'ils entendent par là réparer le passé. On sait que le cardinal Beaufort, chancelier d'Angleterre, qui fut au nombre des juges de Jeanne, était évêque de Winchester.

AVIS

PROVINCE OF SASKATCHEWAN

Loi de l'impôt sur les écoles

Avis est par les présentes donné qu'en vertu des prévisions de la Loi de l'impôt sur les écoles, Son Honneur le Juge Doak a choisi la date de jeudi, 21 décembre, 1922, au palais de justice de la ville de Prince-Albert, à 10 h. 30 a.m., ou à tout autre temps et endroit où pourra être entendu l'avocat, pour tenir une session de la Cour de Confirmation pour confirmer les renvois de mandat faits en vertu de la clause 19, chapitre 112, de la Loi des écoles de 1920 connue sous le nom de "Loi de l'impôt sur les écoles," par le trésorier des districts scolaires ci-après mentionnés.

District scolaire de Bégin, No. 3346.
District scolaire de Paddockwood, No. 3718.
District scolaire de Sturgeon River, No. 3565.
District scolaire de Sugar Hill, No. 4251.
District scolaire de Chesley, No. 4302.
District scolaire de Elk Range, No. 4416.

Daté à Régina, le 3ème jour d'octobre, A.D. 1922.

J. J. SMITH,
Sous-ministre des Affaires Municipales.

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

HOWELL, Sask.

Aux contribuables des Municipalités de Bayne et de Grant

Vous êtes sans doute au courant d'un projet que nous avons fait d'établir un hôpital à Howell pour le bénéfice des deux municipalités de Bayne et de Grant. Il n'est pas nécessaire de vous exposer longuement les avantages que nous retirerions d'une semblable institution: le nombreux malades pourraient être soignés dans des conditions qui rendraient la guérison plus sûre; les cas de maternité surtout pourraient être traités comme on le fait à Wakaw ou dans tous les autres petits hôpitaux de campagne à des prix très raisonnables. Le cultivateur qui demeure à une certaine distance du médecin pourrait économiser les frais élevés des visites à domicile. Les médecins de Vonda, Cudworth et Bruno pourraient traiter les malades à l'hôpital de Howell sans plus de difficulté qu'ils en rencontrent pour aller à St-Denis, Alvena ou ailleurs.

Avec une entente raisonnable entre confrères, il nous serait facile de remanier le tarif actuel de manière à rendre moins onéreux tous les frais de l'hôpital et des médecins. Les grandes opérations elles-mêmes coûteraient moins cher que dans les villes, où nous sommes dans le moment obligés d'envoyer nos patients. Quelques chirurgiens de Saskatoon nous garantissent qu'ils pourraient venir opérer à Howell pour la moitié de ce qu'ils demandent aujourd'hui à l'hôpital St-Paul ou celui de la ville. La raison de cette différence, c'est qu'ici les chirurgiens ne seraient pas tenus à suivre le tarif de l'association des chirurgiens de Saskatoon.

A une réunion de quelques médecins canadiens-français, dont l'honorable Dr Uhrich, secrétaire provincial, et M. le député James Hogan, faisaient partie, nous en étions venus à la conclusion qu'un hôpital à Howell pourrait réduire de 50 pour cent les frais de l'hôpital, et par conséquent permettrait à bien des gens qui s'en privent d'en profiter. Il est évident qu'un hôpital en campagne, surtout placé dans des conditions où celui de Howell le serait, devrait être entretenu avec assez d'économie pour permettre à nos soeurs, de faire une grande réduction sur les prix demandés actuellement dans les grandes villes.

Je ne parle pas à présent du côté moral de l'entreprise, car je ne veux pas empiéter sur le terrain de nos bons curés. Je sais trop qu'ils se feraient un devoir de faire comprendre à leurs ouailles, que si les hôpitaux et les médecins catholiques sont utiles pour soulager les souffrances physiques, leur rôle dans le traitement des affections morales n'est pas non plus à dédaigner.

Il est donc établi que le contribuable, qu'il soit de Howell ou de Vonda, de St-Denis ou de Bruno, doit nécessairement, d'après les calculs de l'hon. Dr Uhrich, de M. Hogan, des Drs Desrosiers, Brandin, Lengault et autres, économiser au moins 50 pour cent de ses frais d'hôpitaux dans toutes les maladies, petites ou grandes, et que les médecins traitants, qu'ils soient de Vonda, Bruno ou ailleurs, en travaillant dans un hôpital, devraient faire bénéficier leurs patients des avantages qu'eux-mêmes en retireraient.

Pour tous ces avantages, nous comptions demander $5,000 à chacune des deux municipalités de Bayne et de Grant, pour les soeurs de Howell qui auraient pris charge de l'hôpital à leurs frais. Dix mille piastres [illegible] vent en un petit hôpital très convenable où les malades, comme en famille, se rétabliraient sous les soins de religieuses bonnes et dévouées et d'une garde-malade expérimentée. Ces cinq mille piastres, les municipalités doivent nécessairement les emprunter, mais à des conditions faciles, comme le font toujours les municipalités, c'est-à-dire payables en vingt ans. Quel serait donc le montant à payer pour chaque quart de section par année pendant ces vingt ans? Le calcul a été fait par le secrétaire de la municipalité de Bayne: 50 cents par quart de section pour la première année, 47c pour la deuxième et toujours en diminuant jusqu'à zéro. Faites vous-même le calcul. Le versement annuel, capital et intérêt, sur débenture à un taux raisonnable, est de $1,000 piastres pour les deux municipalités. Cette somme répartie sur les deux mille quarts de section qui composent les deux municipalités, cela fait exactement 50c par quart. C'est loin, comme on le voit, de ce que nos ennemis, et malheureusement [illegible]

[illegible] catholique [illegible]

Afin de pouvoir faire une étude sérieuse du projet de l'établissement de ce petit hôpital à Howell, nous avons formé un comité dont le président d'honneur est Sa Grandeur Mgr Prud'homme et le président actif, M. James Hogan, député. Les membres de ce comité sont recrutés dans les deux municipalités. Ce sont tous des cultivateurs qui payent des taxes et qui n'ont pas par conséquent d'intérêt à lancer les contribuables dans une mauvaise entreprise. Pour faciliter les travaux et donner aux contribuables le temps d'étudier eux-mêmes le projet, il a été résolu, à la dernière réunion du comité, que rien ne serait fait d'ici deux ans. Nous espérons d'ici là que les protestants auront épuisé leur réserve de mensonges et de calomnies et que les Canadiens catholiques qui les écoutent, souvent hélas! avec trop de complaisance, auront fini, eux aussi, par comprendre, qu'il ne faut pas juger trop vite des intentions de ceux qui se dépensent pour l'établissement d'oeuvres canadiennes-françaises et catholiques, surtout quand il s'agit d'oeuvres utiles à tous et ne pouvant nuire à personne.

Martial Lavoie, M.D.

DEBDEN, Sask.

C'est dimanche le 3 décembre qu'aura lieu l'ouverture de notre bazar. A cette occasion il y aura un grand cuchre et de beaux prix pour les gagnants. Il y aura aussi, ce même soir, la grande vente des paniers.

Venez voir combien nos dames et demoiselles sont habiles dans la confection des paniers.

Si vous saviez ce qu'elles vont mettre dedans! hem! Baptiste a bien recommandé à sa vieille Catherine de ne pas oublier le sien. Il sera là dit-il.

Le 8 décembre, quelle belle soirée! Viens-tu, vieux?...

On y jouera trois pièces comiques dont voici le programme en détail.

OUVERTURE

1—Orchestre, "Queen of the North."
2—Rossedinde (ou l'Esclave des modes), comédie en 2 actes.

Personnages

Rossedinde, Melle A. Lacourse.
Mme Simplet, Melle E. Couture.
Julie (la bonne), Melle A. Couture.
Mère Robin, Mme J. L. Lapointe.
Mme Potiron, Mme E. Charpentier.
Melle Gratepapier, Melle A. Cyr.
La princesse Toukorondono, ?????
Interprète, Melle Alp. Cyr.
Jeune fille, Melle C. Cyr.

Premier Acte

La scène se passe dans le salon de Madame Simplet.

Entr'acte

3—Orchestre, "Fortune Hunter," march, two-step.

Deuxième acte

4—Rossedinde (ou l'Esclave des modes), fin.
5—Orchestre, "Idle Hours," Skottische.
6—Orchestre, "Bridal Rose," waltz.
7—Deuxième pièce, "Le chat de la Mère Michel," comédie en un acte

Personnages

La mère Michel, Mme E. Charpentier.
La Mère François, Mme J. L. Lapointe.
Lucienne, nièce de la Mère Michel Melle A. Lacourse.
Suzette, nièce de la Mère François, Melle A. Cyr.
Louisette, Melle Carmen Cyr.
Fanchon, Melle Alma Cyr.
Deux paysannes, Melles A. Couture et E. Couture.
Petite fille du village, Melle Maria Charpentier.

La scène se passe dans le carrefour du village.

8—Orchestre, "Debden Beauties," waltz.
9—"O Canada" en choeur, accompagné par l'orchestre.

Enfin la troisième soirée aura lieu le 10 et ça sera la clôture.

Les entrées, à l'exception du 8, seront gratuites. A tous cordiale bienvenue.

Baptêmes — M. et Mme Henri Lajeunesse, un fils baptisé Joseph-Edouard-Edmond. Parrain et marraine, M. et Mme Johny Lajeunesse, grands-parents de l'enfant.

LA FEMME TRAVAILLE SANS REPIT

C'est le cas pour plusieurs, et il faut toujours une bonne santé

Viscount, Saskatchewan. — "J'ai pris le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, car certains de mes organes étaient faibles. Douleurs dans le ventre et bas-ventre, et aux reins, enfin épuisement général. Je ne pouvais dormir, ni reposer, ni travailler, et incapable de vaquer aux travaux domestiques. Une amie me parla du votre Composé Végétal, et à mon tour je le recommande, car mes symptômes graves [illegible] je suis [illegible] fais mon travail, et [illegible] mes enfants, je vois [illegible] aux vaches et au jardin. Je le recommande aussi aux jeunes filles qui sont faibles et épuisées, car ma fille de 16 ans en a pris et est devenue bien et gaie comme avant."—Mme. Fred. Wiley, Viscount, Saskatchewan.

Je demeure sur une ferme

Upper New Horton, N.B.—"J'ai pris les remèdes de Lydia E. Pinkham, et l'effet a été merveilleux. Depuis, je fais tout mon travail de maison, et comme je [illegible] sur une ferme, j'ai beaucoup à faire. J'ai pensé à vous écrire après avoir vu votre réclame dans les journaux. J'espère que d'autres en profiteront."—Mme. B. Keiver, Upper New Horton, Nouveau Brunswick.

DUCK LAKE, Sask.

Après un travail préparatoire de plusieurs semaines, notre bazar paroissial a eu lieu aux dates fixées: les 6, [illegible] et 8 de ce mois. A une époque où l'on ne parle que de records, on peut affirmer que le bazar a battu, et d'une marge importante, tous les records précédents dans la paroisse. Ce fut un étonnement pour tous, pour les anciens de la paroisse en particulier, lorsque nous vîmes paraître sur le tableau noir, au soir de la troisième journée, le montant total des recettes, $2,387, déduction faite des frais.

C'est beau, c'est phénoménal pour notre paroisse; aussi on comprend fort bien l'émotion de M. le Curé lorsque, en termes touchants il témoigna sa reconnaissance à [illegible] la paroisse, aux paroisses voisines, qu'il nomma les unes après les autres sans oublier les généreuses donatrices de la province de Québec, auxquelles notre bazar fut redevable d'une table de vente qui produisit une somme importante.

Relativement nouveau au milieu de nous, M. le Curé était en droit de ne compter que sur un succès relatif en s'en rapportant aux pronostics de chacun, des vieux paroissiens en particulier, habitués à aller de désillusions en désillusions. Et cependant l'on sentait qu'il avait une grande confiance en ses paroissiens.

Bravo! M. le curé; vos débuts au milieu de nous sont des coups de maître. Vous avez maintenant la preuve que vous tenez bien vos paroissiens tous vos paroissiens en mains. Sous une apparence peut-être rugueuse, l'élément dont vous disposez est bien malléable, et durant votre ministère au milieu de nous, que nous souhaitons long, vous retirerez de dignes fruits spirituels de vos paroissiens. A notre tour, nous devons vous témoigner notre reconnaissance pour ne pas avoir douté de nous, pour nous avoir appris à mieux nous connaître et nous apprécier les uns les autres.

Sans entrer dans les détails du bazar, de crainte de longueur, qu'il soit permis cependant de faire une exception en faveur de nos deux candidates: Melles [illegible] Forestier et Pearl Campbell, qui ont vu leurs efforts et leurs charmantes grâces couronnés d'un magnifique succès arrivant presque "ex aequo" avec une recette globale de près de $1,500.

Un mot encore sur la vente des paniers, qui fut aussi un succès. Quarante paniers, dont quelques-uns très originaux, ont produit une fort belle recette.

Un surtout méritait l'attention. C'était la reproduction fidèle de notre presbytère. Cette charmante petite chose était l'oeuvre collective de doigts déliés qui ne savent produire que des chefs d'oeuvre.

A la somme ci-dessus énoncée nous aurons à ajouter les recettes que produira la soirée de récréation préparée de longue main par les enfants de l'école. La date en sera fixée l'un de ces jours.

Le comité profitera de l'occasion pour exhiber et mettre en vente les nombreux objets invendus au bazar.

N'est-on pas en droit d'espérer que le résultat final dépassera 2,500 piastres?

BEAUMONT, Alta.

Dimanche le 12, grand deuil dans la paroisse. A la grand'messe, M. l'abbé Normandeau, ému jusqu'au fond de son âme, nous faisait ses adieux. Dans l'après-midi, à la dernière minute, les notabilités de la place préparèrent une petite séance, convoquée pour le soir à 8 heures. Grande foule dans le soubassement; toute la paroisse y était accourue. Le Père Lefebvre, procureur des missions des glaces polaires, fut élu président de la soirée. Les élèves du collège des Jésuites, de passage ici, firent les frais du chant et de la musique, avec l'aide des artistes de la paroisse. Puis deux vénérables paroissiens s'avancèrent; dans une adresse pleine de bons sentiments, on fit connaître au curé qui nous quittait ce que nous sentions de douleur. Ensuite on présentait un joli pardessus de fourrure. M. le curé, les larmes aux yeux, répondit en termes choisis, et dans un chant composé pour la circonstance il nous renouvela ses adieux en nous bénissant.

Puis nous avons assisté à des discours par M. l'avocat Giroux, M. le notaire Boileau, M. Lefort, gérant de la banque d'Hochelaga, l'honorable P. E. Lessard et M. le docteur Amyot.

VERWOOD, Sask.

Activité — Une grande activité règne dans notre village. Tout le monde est de bonne humeur, car les affaires sont bonnes. Nos cinq acheteurs de grains ne perdent pas de temps: ils ont acheté à date au-delà de 500,000 minots de blé.

Bazar — Le comité des dames remercie sincèrement toutes les personnes qui ont contribué au grand succès de leur bazar. D'autre part, les dames organisatrices méritent les plus chaleureuses félicitations, car elles ont bien fait les choses.

Bienvenue — M. Frank Bellefleur, autrefois conseiller de la municipalité de Willow Bunch, a acheté la partie du garage de M. Mailloux et aussi la magnifique résidence de M. A. Breault. Sa famille est maintenant installée dans notre village.

— M. et Mme Eugène Roy, du Lac St-Jean, nous sont arrivés et travaillent à la maison de pension de MM. Nadeau et Langevin.

— M. Lamossière a acheté une écurie au centre du village. Sa famille s'en viendra aussitôt qu'il pourra trouver un logis.

— M. J. Létourneau est employé par M. Léo Roy. A ces nouvelles familles, nous souhaitons la plus cordiale bienvenue et le plus grand succès possible.

— M. J. N. Ménard, Lebret, est arrivé ici avec sa famille pour y passer l'hiver.

— M. E. Gervais est employé au bureau de M. V.-H. Sanders.

Construction — M. A. Breault est à se faire construire une maison tout près de celle qu'il a vendue à M. Frank Bellefleur.

Fêtes paroissiales — Les demoiselles de la paroisse organisent une soirée pour le 8 décembre prochain. Il y aura partie de cartes et vente de tartes et gâteaux. De beaux prix seront offerts aux heureux gagnants. Le programme musical est très attrayant et tout annonce que nos visiteurs pourront bien s'amuser. La clôture du bazar se terminera ce soir-là. Nos amis sont invités.

Dons à l'église — Deux anges adorateurs par la famille Lamontagne.

Stations du chemin de la croix, MM. Sanders et Shavenberg.

Un beau porte-missel, M. et Mme Isaïe Labrie.

Statue de Ste-Anne, Mme Jos. Forest.

Un voile de grand prix, Mme Modeste Gaudry.

La porte du tabernacle, Mme V. H. Sanders.

Un édredon, M. V. H. Sanders.

Un lit et matelas, Mme Langevin.

Trois carpettes en linoleum pour le presbytère, M. J. Shavenberg.

Un tapis, Mme A. Pelland.

Un service à fruits, M. C. G. Callan.

A tous ces généreux donateurs nous offrons nos plus sincères remerciements.

FERME A VENDRE

par Soumission publique

La ferme suivante qui est située à trois (3) milles de la ville de Shellbrook est offerte en vente par soumission publique: — Le quart de section sud-ouest 33, canton 48, rang 3, à l'ouest du troisième méridien.

Les termes de vente sont: — Tout le comptant ou pas moins de dix pour cent (10 p.c.) du prix d'achat comptant sur acceptation de la soumission; la balance en vingt-cinq (25) placements annuels égaux, avec intérêt de six pour cent (6 p.c.) par an, d'après le plan d'amortissement.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un dépôt comptant de pas moins de $100.00. La plus haute ou toute soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

Les soumissions prendront fin mercredi, le 6 décembre 1922 et devront être envoyées sous enveloppe ordinaire marquée "Soumission 266" et adressées au

Surintendant du District,
Bureau d'Etablissement des Soldats,
Prince-Albert, Sask.

Datée à Prince-Albert, dans la province de la Saskatchewan, ce 21ème jour de novembre, mil neuf cent vingt-deux.

Feuilleton du Patriote de l'Ouest.

LES ANCIENS CANADIENS

par

Philippe Aubert de Gaspé

Publié avec l'autorisation de la Librairie Beauchemin, propriétaire des droits d'auteur de cet ouvrage.

No. 16

— Mais, c'était adorable de bêtise! s'écria Jules.

— Un d'eux, cependant, continua le bon gentilhomme en souriant tristement de la saillie de Jules, un d'eux, dis-je, d'une industrie charmante en fait de tortures, obtint contrainte par corps, et, par un raffinement digne d'un Caligula, ne la mit à exécution qu'au bout de dix-huit mois. Peut-on imaginer un supplice plus cruel que celui inflige à un homme entouré d'une nombreuse famille, qui la voit pendant dix-huit mois trembler au moindre bruit qu'elle entend, frémir à la vue de tout étranger qu'elle croit toujours porteur de l'ordre d'incarcération contre ce qu'elle a de plus cher! Ce qui m'étonne, c'est que nous n'ayons pas succombé sous cette masse d'atroces souffrances.

Cet état etait si insupportable que je me rendis deux fois auprès de ce créancier, le priant, au nom de Dieu, d'en finir et de m'incarcérer. Il le fit, à la fin, mais à loisir. Je l'aurais remercié à deux genoux. Je jouissais d'un bonheur négatif, en défiant, à travers mes barreaux, la malice des hommes de m'infliger une torture de plus!

Le prisonnier éprouve un singulier besoin pendant le premier mois de sa captivité: c'est une inquiétude fébrile, c'est un besoin de locomotion continue. Il se lève souvent pendant ses repas, pendant la nuit même pour y satisfaire: c'est le lion dans sa cage. Pardon à ce noble animal de le comparer à l'homme! il ne dévore que quand il a faim: une fois repu, il est généreux envers les êtres faibles qu'il rencontre sur sa route.

Après tant d'épreuves, après cette inquiétude fébrile, après ce dernier râle de l'homme naguère libre, j'éprouvai, sous les verrous, le calme d'un homme qui cramponné aux manoeuvres d'un vaisseau pendant un affreux ouragan, ne ressent plus que les dernières secousses des vagues après la tempête; car, à part les innombrables tracasseries et humiliations de la captivité, à part ce que je ressentais de douleur pour ma famille désolée, j'étais certainement moins malheureux: je croyais avoir absorbé la dernière goutte de fiel de ce vase de douleur que la malice des hommes tient sans cesse en réserve pour les lèvres fiévreuses de ses frères. Je comptais sans la main de Dieu appesantie sur l'insensé, architecte de son propre malheur! Deux de mes enfants tombèrent si dangereusement malades, à deux époques différentes, que les médecins, désespérant de leur vie, m'annonçaient chaque jour leur fin prochaine. C'est alors, ô mon fils! que je ressentis toute la lourdeur de mes chaînes. C'est alors que je pus m'écrier comme la mère du Christ: "Approchez et voyez s'il est douleur comparable à la mienne!" Je savais mes enfants moribonds, et je n'en étais séparé que par la largeur d'une rue. Je voyais, pendant de longues nuits sans sommeil, le mouvement qui se faisait auprès de leur couche, les lumières errer d'une chambre à l'autre; je tremblais à chaque instant de voir disparaître ces signes de vie qui m'annonçaient que mes enfants requéraient encore les soins de l'amour maternel. J'ai honte de l'avouer, mon fils, mais j'étais souvent en proie à un tel désespoir que je fus cent fois tenté de me briser la tête contre les barreaux de ma chambre. Savoir mes enfants sur leur lit de mort, et ne pouvoir voler à leur secours, les bénir et les presser dans mes bras pour la dernière fois!

Et cependant mon persécuteur connaissait tout ce qui se passait dans ma famille, il le savait comme moi. Mais la pitié est donc morte au coeur de l'homme, pour se réfugier dans le coeur, j'allais dire dans l'âme de l'animal privé de raison! L'agneau bêle tristement lorsqu'on égorge un de ses compagnons, le boeuf mugit de rage et de douleur lorsqu'il flaire le sang d'un animal de son espèce, le cheval souffle bruyamment, renâcle, pousse ce hennissement lugubre qui perce l'âme, à la vue de son frère se débattant dans les douleurs de l'agonie, le chien pousse des hurlements plaintifs pendant la maladie de ses maîtres: l'homme, lui, suit son frère à sa dernière demeure, en chuchotant, en s'entretenant de ses affaires et d'histoires plaisantes.

Lève la tête bien haut dans ta superbe, ô maître de la création! tu en as le droit. Lève la tête altière vers le ciel, ô homme! dont le coeur est aussi froid que l'or que tu palpes jour et nuit. Jette la boue à pleines mains à l'homme au coeur chaud, aux passions ardentes, au sang brûlant comme le vitriol, qui a failli dans sa jeunesse. Lève la tête bien haut, orgueilleux Pharisien, et dis: Moi, je n'ai jamais failli. Moins indulgent que le divin Maître que tu prétends servir, qui pardonne au pécheur repentant, ne tiens aucun compte des souffrances, des angoisses qui dessèchent le coeur comme le vent brûlant du désert, des remords dévorants qui, après cinquante ans de stricte probité, rongent encore le coeur de celui que la fougue des passions a emporté dans sa jeunesse, et dis: Moi, je n'ai jamais failli!

Le bon gentilhomme se pressa la poitrine à deux mains, garda pendant quelque temps le silence et s'écria:

— Pardonne-moi, mon fils, si, emporté par le souvenir de tant de souffrances, j'ai exhalté mes plaintes dans toute l'amertume de mon coeur. Ce ne fut que le septième jour après l'arrivée de ses amis, que ce grand poète arabe, Job, le chantre de tant de douleurs, poussa ce cri déchirant: *Pereat dies in qua natus sum!* Moi, mon fils, j'ai refoulé mes plaintes dans le fond de mon coeur pendant cinquante ans; pardonne-moi donc si j'ai parlé dans toute l'amertume de mon âme; si, aigri par le chagrin, j'ai calomnié tous les hommes, car il y a de nobles exceptions.

Comme j'avais fait à mes créanciers, depuis longtemps, l'abandon de tout ce que je possédais, que tous mes meubles et immeubles avaient été vendus à leur bénéfice, je présentai au roi supplique sur supplique pour obtenir mon élargissement après quatre ans de réclusion. Les ministres furent bien d'opinion que, tout considéré, j'avais assez souffert, mais il s'élevait une grande difficulté, et la voici: quand un débiteur a fait un abandon franc et honnête de tout ce qu'il possède, quand on a vendu tous ses meubles et immeubles, lui reste-t-il encore quelque chose? La question était épineuse. Néanmoins, après d'assez longs débats, on décida dans la négative, malgré un argument de trois heures d'un grand arithméticien, beau parleur, qui prétendait résoudre que, qui de deux paie deux, il reste encore une fraction. Et l'on finit par me mettre très poliment à la porte.

Mon avenir étant brisé comme mon pauvre coeur, je n'ai fait que végéter depuis, sans profit pour moi ni pour les autres. Mais vois, mon fils, la fatalité me poursuivait. Lorsque je fis abandon de mes biens à mes créanciers, je leur demandai la grâce de me laisser jouir d'un immeuble de peu de valeur alors, mais que je prévoyais devoir être d'un grand rapport par la suite, leur promettant d'employer toutes mes forces morales et physiques pour l'exploiter à leur profit. On me rit au nez, comme de raison, car il y avait castor à prendre là. Eh bien! Jules, cette même propriété dont la vente couvrit à peine les frais de la procédure, se vendit, au bout de dix ans, un prix énorme qui aurait soldé toutes mes dettes et au-delà, car on s'était plu comme de droit à en exagérer le montant dans les journaux et partout; mais j'étais si affaissé, si abattu sous le poids de ma disgrâce, que je n'eus pas même le courage de réclamer contre cette injustice. Lorsque, plus calme, j'établis un état exact de mes dettes, je n'étais passif que d'un peu plus du tiers de l'état fabuleux qu'on avait publié.

L'Europe était trop peuplée pour moi: je m'embarquai pour la Nouvelle-France avec mon fidèle André, et je choisis ce lieu solitaire, où je vivrais heureux si je pouvais boire l'eau du Léthé. Les anciens, nos maîtres en fait d'imagination, avaient sans doute créé ce fleuve pour l'humanité souffrante. Imbu pendant longtemps des erreurs du seizième siècle, je m'écriais autrefois dans mon orgueil: O hommes! si j'ai eu ma part de vos vices, j'en ai rarement rencontré un parmi vous qui possédât une seule de mes vertus. La religion, cette mère bienfaisante, a depuis réprimé ces mouvements d'orgueil, et m'a fait rentrer en moi-même. Je me suis courbé sous la main de Dieu, convaincu qu'en suivant les penchants de ma nature je n'avais aucun mérite à réclamer.

Tu es le seul, mon fils, auquel j'ai communiqué l'histoire de ma vie, tout en supprimant bien des épisodes cruels; je connaissais toute la sensibilité de ton âme et je l'ai ménagée. Mon but est rempli; allons maintenant faire un bout de veillée avec mon fidèle domestique, qui sera sensible à cette marque d'attention avant ton départ pour l'Europe.

Lorsqu'ils entrèrent dans la maison, André achevait de préparer un lit sur un canapé, oeuvre due à l'industrie combinée du maître et du valet. Ce meuble, dont ils étaient tous deux fiers, ne laissait pas d'avoir un pied un peu plus court que ses voisins, mais c'était un petit inconvénient auquel l'esprit ingénieux de Francoeur avait remédié à l'aide d'un mince billot.

— Ce canapé, dit le bon gentilhomme d'un air satisfait, nous a coûté, je pense, plus de calculs à André et à moi qu'à l'architecte Perrault, lorsqu'il construisit la colonnade du Louvre, l'orgueil du grand Roi; mais nous en sommes venus à bout à notre honneur: il est bien vrai qu'un des pieds présente les armes à tout venant, mais quelle oeuvre est sans défaut? Quant à toi, mon ami Francoeur, tu aurais dû te rappeler que dans ce lit de camp devait coucher un militaire, et baisser le pied, que tu as étayé au port d'arme.

André, sans beaucoup goûter cette plaisanterie, qui froissait un peu sa vanité d'artiste, ne put s'empêcher de rire de la sortie de son maître.

Après une assez longue veillée, le bon gentilhomme présenta à Jules un petit bougeoir d'argent d'un travail exquis.

— Voilà, mon cher enfant, tout ce que mes créanciers m'ont laissé de mon ancienne fortune: c'était, je suppose, pour charmer mes insomnies! Bonsoir, mon cher fils, on dort bien à ton âge; aussi lorsqu'après mes prières sous la voûte de ce grand temple qui, en annonçant la puissance et la grandeur de Dieu, me frappe toujours de stupeur, je rentrerai sous mon toit, tu seras depuis longtemps dans les bras de Morphée.

Et il l'embrassa tendrement.

CHAPITRE ONZIEME

Saepe malum hoc nobis, si mens non laeva fuisset,
De coelo tactas memini praedicere quercus.

Virgile

LEGENDE DE MADAME D'HABERVILLE

Tout était triste et silencieux dans le manoir d'Haberville: les domestiques mêmes faisaient le service d'un air abattu, bien loin de la gaieté qu'ils montraient toujours en servant cette bonne famille. Madame d'Haberville dévorait ses larmes pour ne pas contrister son mari, et Blanche se cachait pour pleurer, afin de ne pas affliger davantage sa tendre mère: car, dans trois jours, le vaisseau dans lequel les jeunes gens avaient pris leur passage faisait voile pour l'Europe. Le capitaine d'Haberville avait invité ses deux amis, le curé et monsieur d'Egmont, à dîner en famille: c'était un dîner d'adieux, que chacun s'efforçait inutilement d'égayer. Le curé, homme de tact, pensant qu'il valait mieux s'entretenir de choses sérieuses, que de retomber à chaque instant dans un pénible silence, prit la parole:

— Savez-vous, messieurs, que l'horizon de la Nouvelle-France se rembrunit de jour en jour. Nos voisins, les Anglais, font des préparatifs formidables pour envahir le Canada, et tout annonce une invasion prochaine.

— Après? dit mon oncle Raoul.

— Après, tant qu'il vous plaira, mon cher chevalier, reprit le curé; toujours est-il que nous n'avons guère de troupes pour résister longtemps à nos puissants voisins.

— Mon cher abbé, ajouta mon oncle Raoul, il est probable qu'en disant ce matin votre bréviaire, vous êtes tombé sur un chapitre des lamentations du prophète Jérémie.

— Cette citation est contre vous, car les prophéties se sont accomplies.

— N'importe, s'écria le chevalier en serrant les dents; les Anglais! les Anglais, prendre le Canada! ma foi, je me ferais fort de défendre Québec avec ma béquille. Vous avez donc oublié, continua mon oncle Raoul, en s'animant, que nous les avons toujours battus, les Anglais; battus un contre cinq, un contre dix et quelquefois un contre vingt...... Les Anglais, vraiment!

— *Concedo*, dit le curé; je vous accorde tout ce que vous voudrez, et même davantage, si ça vous fait plaisir; mais remarquez bien que chacune de nos victoires nous affaiblit, tandis que l'ennemi, grâce à la prévoyance de l'Angleterre, semble reprendre de nouvelles forces, et que, d'un autre côté, la France nous abandonne presque à nos propres ressources.

— Ce qui montre, dit le capitaine d'Haberville, la confiance qu'a notre bien-aimé roi Louis XV dans notre courage pour défendre sa colonie.

— En attendant, interrompit monsieur d'Egmont, la France envoie si peu de troupes que la colonie va s'affaiblissant de jour en jour.

— Qu'on nous donne seulement de la poudre et du plomb, reprit le capitaine, et cent hommes de mes miliciens feront plus dans nos guerres de surprises, d'embuscades, de découvertes, que cinq cents soldats des plus vaillants corps de l'armée française; je parle sans présomption: la preuve en est là. Ce qui n'empêche pas, ajouta-t-il un peu confus de cette sortie faite sans trop de réflexion, que nous avons grand besoin des secours de la mère patrie, et qu'une bien petite portion des armées que notre aimé monarque dirige vers le nord de l'Europe afin d'aider l'Autriche, nous serait à peu près indispensable pour la défense de la colonie.

— Il serait bien à souhaiter, reprit le bon gentilhomme, que Louis XV eût laissé Marie-Thérèse se débattre avec la Prusse, et nous eût moins négligés.

— Il sied peu à un jeune homme comme moi, dit de Locheill, de me mêler à vos graves débats; mais, à défaut d'expérience, l'histoire viendra à mon aide. Défiez-vous des Anglais, défiez-vous d'un gouvernement qui a toujours les yeux ouverts sur les intérêts de ses colonies, partant sur les intérêts de l'empire britannique; défiez-vous d'une nation qui a la ténacité du *bull-dog*. Si la conquête du Canada lui est nécessaire, elle ne perdra jamais cet objet de vue, n'importe à quels sacrifices: témoin ma malheureuse patrie.

— Bah! s'écria mon oncle Raoul, des Ecossais!

De Locheill se mit à rire.

— Doucement, mon cher oncle, dit le gentilhomme; et, pour me servir de votre maxime favorite, lorsque vous retirez les rentes de cette seigneurie: "Rendons à César ce qui appartient à César;" j'ai beaucoup étudié l'histoire d'Ecosse, et je puis vous certifier que les Ecossais ne le cèdent ni en valeur ni en patriotisme à aucune nation du monde connu, ancienne ou moderne.

— Vous voyez bien, repartit le chevalier, que j'ai voulu seulement faire endêver tant soit peu mon second neveu de Locheill: car, Dieu merci, fit-il en se rengorgeant, nous nous flattons de connaître l'histoire. Arché sait très bien la haute estime que j'ai pour ses compatriotes, et l'hommage que j'ai toujours rendu à leur bouillant courage.

— Oui, mon cher oncle, et je vous en remercie, dit Arché en lui serrant la main. Mais défiez-vous des Anglais; défiez-vous de leur persévérance; ça sera le *delenda est Carthago* des Romains.

— Tant mieux, dit Jules; merci de leur persévérance; ils me donneront alors l'occasion de revenir au Canada avec mon régiment. Que ne puis-je faire mes premières armes contre eux ici, dans la Nouvelle-France, sur cette terre que j'affectionne et qui renferme ce que j'ai de plus cher au monde! Tu reviendras avec moi, mon frère Arché, et tu prendras ta revanche sur cet hémisphère, de tout ce que tu as souffert dans ta patrie.

— De tout mon coeur, s'écria Arché en serrant avec force le manche de son couteau, comme s'il eût tenu en main la terrible claymore des Cameron of Locheill; je servirai comme volontaire dans ta compagnie, si je n'obtiens pas un brevet d'officier; et le simple soldat sera aussi fier de tes exploits, que s'il lui en revenait une plus grande part.

Les jeunes gens s'animèrent à l'idée d'exploits futurs; les grands yeux noirs de Jules lancèrent des flammes: on aurait dit que l'ancienne ardeur militaire de sa race se manifestait en lui subitement. L'enthousiasme devint général, et le cri de "vive le roi" s'échappa simultanément de toutes les poitrines. Quelques larmes roulèrent dans les yeux de la mère, de la soeur et de la tante, malgré leurs efforts pour les contenir.

La conversation, qui avait d'abord langui, se ranima tout à coup. On fit des plans de campagne, on battit les Anglais sur mer et sur terre, et l'on éleva le Canada au plus haut degré de gloire et de prospérité!

— Feu partout, s'écria le capitaine d'Haberville en se versant une rasade, car je vais porter une santé que tout le monde boira avec bonheur: "Au succès de nos armes! et puisse le glorieux pavillon "fleurdelisé flotter jusqu'à la fin des siècles sur toutes les citadelles de la Nouvelle-France!"

A peine portait-on la coupe aux lèvres pour faire honneur à cette santé, qu'une détonation épouvantable se fit entendre: c'était comme l'éclat de foudre, ou comme si une masse énorme fût tombée sur le manoir, qui trembla jusque dans ses fondements. On se leva précipitamment de table, on courut dehors: le soleil le plus brillant éclairait un des plus beaux jours du mois de juillet; on monta au grenier, mais rien n'indiquait qu'un corps pesant fût tombé sur l'édifice. Tout le monde demeura frappé de stupeur; monsieur d'Haberville surtout parut le plus impressionné. Serait-ce, dit-il, la décadence de ma maison que ce phénomène me prédit!

(à suivre)

Les Anciens Canadiens, par *Philippe Aubert de Gaspé. En vente à la librairie Beauchemin, Montréal, au prix d'une piastre le volume broché.*

ENCOURAGEZ LES ANNONCEURS DU "PATRIOTE"

Prince-Albert

Les nouveaux officiers du cercle local de l'A. C. F. C.

Les élections au cercle de l'A.C.F.C. ont eu lieu jeudi soir à l'école séparée. Les officiers suivants ont été élus:

Président, J. A. Fortin;
Vice-président, S. Jaspar;
Secrétaire, Charles Renaud;
Trésorier, C. Létourneau;
Conseillers: Abbé J. H. Brodeur, J. E. Morrier, Mlle Yvonne Gagnon.

M. Fortin, en remerciant le cercle de l'avoir réélu à la présidence, a exposé ce qu'il se proposait de faire pour tenir le cercle vivant au cours de l'hiver; il a reconnu la nécessité d'avoir un programme récréatif et une organisation de jeux pour attirer à nous la jeunesse

M. Donatien Frémont, chef du Secrétariat, après avoir félicité les nouveaux officiers élus, a montré la nécessité d'une grande campagne immédiate de recrutement. Il a indiqué la collaboration active que le comité exécutif attendait du cercle local dans l'organisation de la convention du mois de février, disant qu'il n'était pas trop tôt pour songer dès maintenant à la préparation du programme artistique.

M. l'abbé Brodeur, procureur diocésain, qui a été élu conseiller, pendant quelques minutes trop courtes, nous a donné d'excellents conseils qui ont été vivement appréciés. Après nous avoir assurés de l'entier concours de sa bonne volonté, il nous a exhortés à travailler au succès de la convention de 1923, qui doit égaler, sinon surpasser celle de 1914. Comme l'un des moyens de préparation, il a suggéré des veillées de famille au cours de l'hiver et loué l'initiative du président d'avoir des jeux pour intéresser les jeunes, disant qu'il arrive lui-même à l'âge où l'on veut rester jeune et où l'on a besoin, pour cela, de s'entourer de jeunes.

M. le président a exprimé sa gratitude à M. l'abbé Brodeur pour ses conseils et ses suggestions. L'assistance a voté à ce dernier un vote de remerciements.

Le bureau du cercle s'est réuni lundi soir pour la première fois.

Le maire Davis sera de nouveau candidat

Le maire Davis a déclaré ces jours-ci qu'il serait candidat à la mairie pour un nouveau terme. Il n'avait pas l'intention de se représenter, mais on lui a fait remarquer qu'il était essentiel que les administrateurs de la ville aient une connaissance complète de ses affaires et de la convention en cours d'exécution. M. Davis fait partie du conseil depuis six ans et était l'un des membres du comité qui négocia l'arrangement avec les porteurs d'obligations.

:*:

— L'assemblée annuelle des électeurs de la ville pour l'audition des différents comptes et rapports de l'administration municipale aura lieu le lundi 27 novembre, à 8 h. du soir.

— S. G. Mgr Prud'homme, après avoir été la semaine dernière à Duck Lake et à Sinnett, s'est rendu pour quelques jours à Saint-Boniface. Il reviendra à Prince-Albert vendredi et partira le même jour pour Marcelin. De là il se rendra à Edmonton, où il doit ordonner prêtre M. l'abbé Burrell. La cérémonie aura lieu le 30 novembre, à la chapelle du Collège des Jésuites.

— Le R. P. Panhaleux, O.M.I., a passé quelques jours à l'hôpital de la Sainte-Famille, indisposé par un mauvais rhume. Il a pu sortir à temps pour assister au banquet d'adieu qui lui a été offert hier soir à l'Hôtel des Marchands. Nous rendrons compte de cette soirée dans notre prochain numéro.

— M. Jean Révillon, de Paris, a fait un bref séjour dans notre ville, qu'il n'avait pas visitée depuis 1907. Il a mis la dernière main aux nouvelles dispositions par lesquelles sa maison de Prince-Albert contrôlera les affaires dans toute la Saskatchewan. De nouveaux postes seront ouverts incessamment dans le nord.

— M. Oscar Gauthier part aujourd'hui pour la Californie. Il s'installera définitivement là-bas avec sa famille si les conditions lui paraissent favorables.

— M. Victor Daigneault, après une double opération subie récemment à l'hôpital de la Sainte-Famille, est en bonne voie de convalescence et pourra reprendre ses occupations dans quelques jours. Il était sous les soins du Dr Montreuil.

— La température un peu plus vive de ces jours derniers a naturellement eu son effet sur la rivière qui est maintenant complètement prise par la glace. La température continue cependant d'être remarquablement douce pour la saison.

— M. Dionis Lacerte a succombé mercredi à une longue maladie. Il était âgé de 62 ans et résidait dans le district depuis 31 ans. Le défunt laisse une veuve et deux filles mariées. Nos sympathies à la famille.

— M. Joseph Hudon dit Beaulieu, d'Arborfield, a amené en ville, la semaine dernière, sa femme malade. Elle est actuellement à l'hôpital de la Sainte Famille, sous les soins du Dr Montreuil. M. Hudon passe quelques jours ici attendant sa guérison, que nous souhaitons prochaine.

Le R. P. Jan de retour à Saskatoon

Le R. P. Jan, O.M.I., curé de Saint-Paul, à Saskatoon, est de retour d'un voyage de neuf mois en Europe. Il a assisté au grand congrès eucharistique de Rome et visité la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Irlande et l'Angleterre. Il rapporte que la misère est grande partout en Europe à la suite de la guerre.

Mort de M. l'abbé Perquis

Nous avons le regret d'apprendre que M. l'abbé F. Perquis, incorporé au diocèse de Prince-Albert depuis treize ans et parti en France en avril 1921 pour rétablir sa santé délabrée,est décédé dans les derniers jours d'octobre à Dinard (Ille-et-Vilaine).

M. l'abbé Perquis avait été autrefois aumônier de l'Académie de Sion. Il s'était retiré en dernier lieu à Duck Lake.

:*:

ST-BONIFACE, Man

Dimanche, le 12 novembre, à 8 h. 30, avait lieu à la maison provinciale des Soeurs Grises, l'ouverture et l'inauguration de la convention des hôpitaux catholiques des quatres provinces de l'Ouest.

A cette occasion, il y eut messe pontificale chantée par S. G. Mgr Arthur Béliveau, archevêque de Saint-Boniface. Monseigneur était assisté du Rév. Père Bourque, S.J., recteur du collège, comme assistant; MM. les abbés Brodeur et Fortin, diacre et sous-diacre d'honneur; MM. les abbés Lapointe et Boulet, diacre et sous-diacre d'office. M. l'abbé Brunet était maître de cérémonies.

Mgr l'archevêque a donné le sermon en prenant pour texte, en St-Mathieu: "Que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes oeuvres, et glorifient votre Père qui est dans les cieux."

— Dimanche le 12 novembre, à la cathédrale, M. l'abbé Lavoie, vicaire, a chanté la messe paroissiale. Il était assisté de MM. les abbés Messier et Dion, du Petit-Séminaire, comme diacre et sous-diacre. Mgr le Curé, avec l'éloquence qu'on lui connait, donna le sermon sur les indulgences. Il sut fort intéresser ses paroissiens en se mettant à leur portée, comme toujours d'ailleurs, et en nous démontrant combien il est facile de soulager les âmes du purgatoire, en gagnant les indulgences, que la Sainte Eglise met à la portée de tous. Il dit ce que c'est que l'indulgence, ce qu'il y a à faire pour gagner l'indulgence plénière ou partielle. Il termina en disant que nous devons bien profiter du temps que nous avons de gagner des indulgences afin de suppléer par elles aux peines corporelles dues à nos péchés.

— Cartier a son monument tout près du parlement à Winnipeg. Sur le monument on lit l'inscription suivante:

May this new province of Manitoba always speak to the inhabitant of the North West the language of reason, truth and justice.

Puisse cette nouvelle province du Manitoba parler toujours à l'habitant du Nord-Ouest le langage de la raison, de la vérité et de la justice.

Si nos gouvernants de langue anglaise au Manitoba, mettent en pratique la raison, la vérité et la justice, comme on l'a écrit sur le monument Cartier, on aura fait ce que la province de Québec a toujours fait pour les gens de langue anglaise, qui sont la minorité chez elle.

Est-ce que l'avenir nous réserve des surprises?... Peut-être!

:*:

DOMREMY, Sask.

Le 11 novembre s'éteignait doucement à sa demeure, à Domrémy, Mme J. S. Johnson. La défunte était âgée de 36 ans et laisse, outre son mari, trois jeunes enfants. Nos sympathies à la famille.

— M. E. Vien, a commencé le 17, à faire le transport de la malle. Il part de Domrémy et fait le service de plusieurs bureaux de poste, à l'est de la rivière: Bellevue, Batoche, Lokal, etc. La prise et la débâcle de la rivière n'empêcheront plus ces localités de recevoir la malle chaque semaine.

:*:

WILLOW-BUNCH, Sask.

Un de mes bons amis me demandait, l'autre jour, pourquoi la St-Jean-Baptiste avait baptisé son comité littéraire, dramatique et musical du nom de Duvernay. Où avez-vous pris ce nom à coucher dehors? Pour cet ami et tous ceux qui ont le même acquis, que M. Frémont a si bien invités au travail dans un récent article, je demande l'hospitalité des colonnes du "Patriote" pour leur dire ce qu'a été Ludger Duvernay pour ses compatriotes.

M. L. Duvernay descendait d'une famille française depuis longtemps dans le pays. Son grand-père était notaire royal de la juridiction de Verchères, et son père, Joseph Duvernay, allié par sa femme à la famille distinguée le Lamourendière, s'était livré à la culture du sol. Ludger Duvernay naquit à Verchères, le 22 janvier 1799. Après avoir reçu l'instruction qu'on donnait alors dans les écoles élémentaires des campagnes, il vint à Montréal en juin 1813, comme apprenti typographe, dans l'établissement de Chs. Pasteur, qui publiait alors le **Spectateur**. Quatre ans plus tard, en juin 1817, il commençait, au Trois Rivières, la publication d'un journal sous le titre de la **Gazette de Trois Rivières**, qui subsista jusqu'en 1822. Il publia en 1823, dans la même ville, le **Constitutionnel**, qui eut deux ans d'existence.

Le 14 février, il se lia par mariage à Melle Marie-Reine Harnois, fille du capitaine Auguste Harnois, de la Rivière du Loup. En 1826, il établit dans la ville des Trois Rivières le journal l'**Argus**, et en 1827, il vint se fixer à Montréal, et s'entendit avec l'hon. A. N. Morin pour fonder la **Minerve** sur un pied de permanence. Depuis cette époque, le nom de Ludger Duvernay a toujours figuré d'une manière proéminente dans les grandes luttes politiques du Canada.

La **Minerve** commença dès lors vigoureusement la guerre qu'elle soutint toujours depuis contre les abus, et M. Duvernay fut fréquemment victime de son zèle patriotique à défendre les intérêts du peuple. Il fut arrêté pour la première fois en 1828, en compagnie de M. Jocelyn Waller. Il imprimait alors concurremment avec la **Minerve**, le **Canada Spectator**, dont M. Waller était l'éditeur. Ils furent arrêtés tous deux, sous accusation de libelle, sur la déposition d'un ou deux individus. Cette première persécution eut l'effet d'attirer les yeux et les sympathies du peuple sur lui. Des assemblées publiques déclarèrent que la conduite qu'on avait tenue envers ces messieurs était une tyrannie et une violation des droits du sujet anglais et de la liberté de la presse.

En 1832, M. Duvernay fut arrêté de nouveau, par ordre du conseil législatif, pour avoir publié dans la **Minerve** un écrit qui représentait le conseil législatif comme une grande nuisance dont il fallait débarrasser le pays. Messieurs les conseillers décidèrent, par une résolution, que c'était un libelle diffamatoire contre cette branche de la législature et ordonnèrent en même temps l'arrestation de Duvernay et celle du Dr Daniel Tracey, éditeur du **Vindicateur**, qui avait publié un article dans le même sens. Ils furent tous deux traduits à la barre du conseil, et condamnés par leurs accusateurs. Ils demeurèrent dans la prison de Québec pendant toute la session qui se tenait alors. Ce fut le signal d'un mouvement général d'indignation, dans la presse et dans le public, contre la conduite du conseil, et de sympathie pour MM. Duvernay et Tracey. On organisa des assemblées et des processions dans Québec et dans Montréal, pour leur procurer un triomphe éclatant. Plus que cela encore: ils reçurent chacun des médailles d'or, l'une de la part des habitants de Québec, et l'autre de la part des citoyens de Montréal, comme témoignage de sympathie dans les souffrances qu'ils avaient endurées pour la cause populaire. Mais l'acte qui perpétua, sans doute, mieux que tout autre, le souvenir de Duvernay, dans la mémoire de ses compatriotes, c'est la fondation de la société nationale des Canadiens français, **la société St. Jean Baptiste**. C'est lui qui en avait conçu le premier l'idée, et qui, par son activité, réussit à la mettre à exécution. C'est en 1834 que le jour de la St-Jean-Bapriste fut célébré pour la première fois comme fête nationale. Avant cette époque, c'était par dérision et par moquerie que les ennemis de notre origine appliquaient le nom de Baptiste à nos compatriotes; mais en le faisant adopter par l'association nationale, Duvernay l'a rendu respectable et l'a fait respecter de tous. A lui le mérite d'avoir fondé cette association qui exerce surtout une très grande influence dans la province de Québec, qui a des rameaux un peu dans toutes les provinces du Dominion. Duvernay s'est souvent et presque tous les jours imposé des sacrifices pour obtenir ce but louable et patriotique. Aussi la récompense éternelle de l'Association St-Jean-Baptiste lui est acquise; elle en a donné un témoignage éclatant en se chargeant des frais de ses funérailles et en ordonnant que rien ne fût épargné pour les rendre pompeuses.

L'attribution de la feuille d'érable comme emblême national est aussi l'ouvrage de Duvernay. Cet emblême qui a été adopté partout, dans le Haut comme dans le Bas-Canada, par les lettres et par l'iconologie, immortalisera son souvenir.

En 1836, Duvernay fut soumis à une nouvelle épreuve et emprisonné une troisième fois pour l'expression de ses opinions dans la presse. On se souvient de la mort de M. Collins, de froid et de privations, dans la prison de Montréal. Une enquête fut ordonnée et le geôlier et le shérif furent convaincus d'une négligence coupable. Dans le terme de la cour le plus prochain, le procureur général soumit au grand jury une accusation de meurtre contre le geôlier. Comme il n'y avait pas alors de loi du jury, le shérif était libre de composer le jury comme il l'entendait. Le geôlier étant le subalterne du shérif, il était important pour celui-ci qu'on ne trouvât pas d'accusation fondée contre le premier, et il se trouva que sur les 24 personnes qui composaient ce jury, 16 étaient de la cité de Montréal, amis du shérif. En parlant de la procédure, la **Minerve** dit que le grand jury était un jury trié. On ordonna de suite une prise de corps contre Duvernay, pour mépris de cour et il fut condamné à 30 jours d'emprisonnement et à 20 livres d'amende. Cette fois encore ses accusateurs et ses juges furent victimes de leur propre haine, car l'opinion se prononça énergiquement en faveur de Duvernay. Il fut accompagné à la prison par un immense concours de citoyens. On s'était procuré un magnifique corrosse dans lequel plusieurs membres de la chambre d'assemblée prirent place à côté de Duvernay. Ce nouvel emprisonnement valut à Duvernay de nouvelles sympathies et rendit son nom plus cher encore à ses compatriotes qui le considéraient comme un martyr de la bonne cause.

L'année suivante, en mai 1837, Duvernay fut élu par acclamation représentant du comté de Lachenaie et comme tous les patriotes les plus distingués de ce temps-là, il fut forcé de s'expatrier au commencement de novembre de cette même année. Son nom était sur la liste des proscrits pour cause politique.

Il se réfugia avec sa famille aux Etats-Unis, et la publication de la **Minerve** fut suspendue à partir du 16 novembre 1837.

En 1838 Duvernay publiait le **Patriote Canadien** à Burlington. Enfin l'Union des Canadas ayant été décrétée par le gouvernement anglais, et le principe du gouvernement responsable accepté par la province unie, la paix fut rétablie et les proscrits politiques purent revenir en sûreté dans leur patrie. M. Duvernay revint s'établir de nouveau à Montréal en 1842, et recommença la publication de la **Minerve**, dans le mois de septembre pour la défense des idées libérales réformistes. Tout en approuvant le système de gouvernement représentatif qu'on venait d'accorder au pays, il n'a jamais cessé de protester contre les iniquités de l'acte d'union.

Durant toute sa carrière politique, Duvernay ne s'est jamais séparé un seul instant de la masse de ses compatriotes. Il a soutenu avec énergie le système de gouvernement que nous possédons actuellement et combattu les ministères qui ne le mettaient pas effectivement en pratique.

Rendu à cette période d'une vie orageuse et de travaux incessants, Duvernay se trouvait encore sans ressources, son imprimerie ayant été vendue durant son exil. Néanmoins, il comptait assez sur la providence pour ne jamais perdre courage et le soin de ses intérêts privés a toujours été pour lui une affaire secondaire qu'il oubliait totalement en présence des affaires publiques. Il s'est toujours associé de tout coeur aux oeuvres utiles, méritoires et charitables. On peut dire qu'il était véritablement patriote, ami de l'humanité et de toutes les institutions qui ont pour but d'améliorer l'intelligence des hommes, d'adoucir les misères humaines et de rendre le peuple meilleur.

:*:

La première culotte de Bonar Law

Saint-Jean. — Les admirateurs et amis canadiens de Bonar Law, le nouveau premier ministre britannique, seront peut-être heureux d'apprendre que celle qui eut l'honneur de lui faire aux primes temps de sa jeunesse sa première culotte fut Mme Margaret Wood. Cette dernière ne peut évoquer ce touchant souvenir sans le plus grand attendrissement. Il paraît que le jeune Bonar fut toujours un petit garçon bien tranquille et que son père n'eut jamais, chose rare, l'occasion de lui donner la fessée. Inutile d'ajouter que Mme Wood considère Bonar Law comme le plus grand homme d'Etat qu'elle connaisse.

:*:

Marché au détail de Prince-Albert

Avoine, le minol 40c
Son, le sac, ...$1.25
Moulée, le sac, ...$1.25
Foin pressé, ...90c
Foin non pressé, la charge, ...$8 à $10
Beurre de ferme, la livre, .35c
Beurre de crèmerie, ...45c
Oeufs frais, la douzaine, ...45c
Charbon, la tonne, ... $7.50 à $11.50
Bois, la corde, ..$6.50 à $9.00
Boeuf, la livre, ...06c
Boeuf, la livre, ...05c
Porc, la livre, ...15c
Veau, la livre, ...08c
Lamb, la livre. 20c
Mouton, la livre, ...15c
Peaux de cheval, la peau,$1.25
Peaux de boeuf, la livre ..07c
No. 1, 85; No. 2, 83; No. 3, 78; No. 4, 71; No. 5, 65.

:*:

Marché aux animaux de Winnipeg

Bouvillons de choix, $5.00
Bouvillons de boucherie, $4.75
Genisses de boucherie de choix. $4.00
Vaches de boucherie, $3.00 à $2.10
Veaux de choix, $5.00
Brebis de choix, $10 à $8.50
Mouton, $4 à $5.00
Porcs de choix, $9.50 à $10.45

:*:

Marché aux grains de Winnipeg

Blé — Nord No. 1, 1.14 5-8; Nord No. 2, 1.12 3-8; No. 3, 1.10 1-8; No. 4, 1.02 1-4; No. 5, 97 3-4; No. 6, 90 3-4; fourrage, 80 3-4; voie, 1.10 1-4.

Avoine — No. 2 C.W., 50; No.3, C.W. et fourrage extra No. 1, 44 1-2; fourrage No. 1, 41; No. 2, 31 1-2; rejetée 34 5-8; voir, 44 1-8.

Orge — No.3 C.W., 55 1-2; No.4, 51 1-2; rejetée et fourrage 47 1-4; voie 55 1-4.

Lin — No. 1 N. W. C., 2.07 1-2; No. 2 C. W., 2.03; No. 3 C.W. et rejetée, 1.61; voie, 1.97.

Seigle — No. 2 C.W., 98 5-8.

:*:

Marché au grain de Prince-Albert

No. 1, 87; No. 2, 85; No. 3, 81; No. 4, 74; No. 5, 70.

:*:

Service spécial du Pacifique Canadien pour les visiteurs qui désirent passer Noël et le Jour de l'An en Europe

Pour le service des visiteurs qui veulent passer la Noël et le Jour de l'An dans les Vieux Pays, le Pacifique Canadien aura des chars touristes spéciaux, d'Edmonton, Calgary, Saskatoon, Moose Jaw et Régina, correspondant avec le train spécial quittant Winnipeg, à 9 h. 20 a.m., samedi, le 9 décembre, faisant le service jusqu'à St-Jean, pour le départ du navire "Montcalm" le 12 décembre.

Ce service spécial de chars dortoirs fera le service pour le départ des paquebots suivants:

Le "Tunisian," quittant St-Jean pour Liverpool le 5 décembre. Service spécial de chars touristes dortoirs de Calgary, Moose Jaw et Régina le 1er décembre, de Winnipeg le 2 décembre.

Le "Victorian" quittant St-Jean pour Glasgow le 7 décembre. Service spécial de chars touristes dortoirs de Calgary, Moose Jaw et Régina le 3 décembre, de Winnipeg le 4 décembre.

Le "Melita" quittant St-Jean pour Southampton le 9 décembre. Service spécial de chars touristes dortoirs de Calgary, Moose Jaw et Régina le 5 décembre, de Winnipeg le 6 décembre.

Le "Montcalm" quittant St-Jean pour Liverpool le 12 décembre. Service spécial de chars touristes dortoirs d'Edmonton le 7 décembre, de Saskatoon le 8, Calgary, Moose Jaw et Régina le 8 décembre, correspondant avec le train spécial de Winnipeg à 9 h. 20, samedi le 9 décembre.

Le "Metagama" quittant St-Jean pour Glasgow le 15 décembre. Service spécial de chars touristes dortoirs de Calgary, Moose Jaw et Régina le 11 décembre, de Winnipeg le 12 décembre.

Ce service permettra à ceux qui veulent passer la Noël dans les Vieux Pays, de faire le trajet directement sans changer de trains et sans correspondances.

Tout agent du Pacifique donnera avec plaisir les renseignements nécessaires sur le départ des paquebots, le prix du billet, etc., et pourra obtenir le passe-port et réserver les places sur les chars dortoirs. ann.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE DES HOMMES QUI désirent des positions qui leur donneront de $25 à $50 par semaine. Nous pouvons vous assurer une position permanente, comme nous avons une grande demande pour mécaniciens compétents de garage, ingénieurs, experts en piles et en électricité, vulcaniseurs, etc. Il y a aussi des centaines de demandes pour chauffeurs de camions et de taxis. Si vous voulez apprendre, nous promettons de vous rendre compétents en très peu de temps. Classes de jour et du soir. Entrainement scientifique pratique garanti. Demandez notre catalogue fourni gratuitement et notre proposition spéciale. Hemphill Auto & Engeneering Schools 119 20th st. E. Saskatoon. 36

A VENDRE — Ancien site d'école, avec ou sans la vieille école. Très beau centre d'affaires au comptant. Adressez-vous à P. Buiold Sec., Debden, Sask. 37-38

ON DEMANDE TRAVAIL LEGER propre et permanent à l'intérieur. Salaire, $25 à $50 par semaine. D'après notre système, vous pourez gagner tout en apprenant le métier de barbier. Nous fournissons les outils. Positions garanties et nous vous aidons à ouvrir votre salon de toilette. Expérience pas nécessaire, l'apprentissage ne dure pas longtemps. Demandez notre catalogue et notre proposition spéciale. Hemphill Barber College 119 20th St. E. Saskatoon. 36

JEUNE FILLE DESIRE POSITION dans bureau ou magasin. Diplômes cours commercial, dactylographie et sténographie. Anglais et français. Références. Adressez, Corinne Smith, Le Pas, Man. 38 p

ON DEMANDE — Institutrice de deuxième classe qualifiée pour la province, grades quatre à huit. Ecole de village. Salaire douze cents pour deux cent dix jours école. Position ouverte au plus tard à Noël. Institutrices non qualifiées, gardez vos timbres. Louis Demay, Saint-Brieux. 37-40

DACTYLOGRAPHIE — Remington, aussi bon qu'un neuf, dernier modèle, à vendre à moitié prix. Merchants' Hotel, Prince-Albert, Sask.